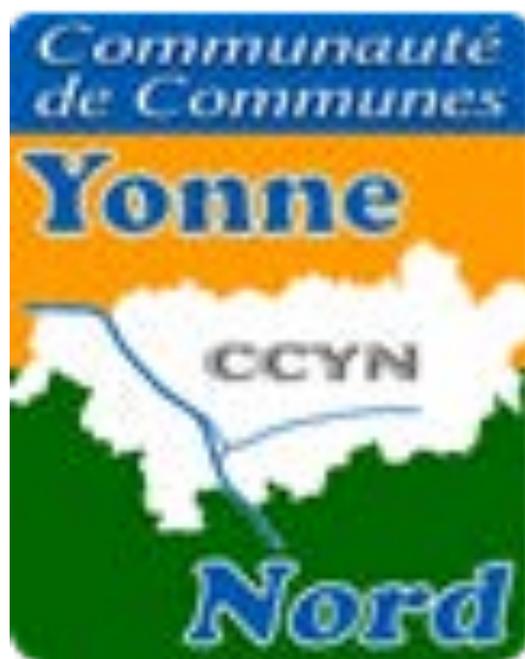


Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



A.	CONTEXTE ET DÉMARCHE	1
A.1	QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?	1
A.1.1	QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?	1
A.2	L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	2
A.3	CADRE RÉGLEMENTAIRE	3
A.3.1	Objectifs nationaux	4
A.3.2	Objectifs régionaux	4
A.3.3	Politiques transversales	5
A.4	DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA	6
A.4.1	Élaboration du programme	6
A.4.2	La gouvernance du PLPDMA	7
A.4.3	Constitution de la CCES	7
A.4.4	Constitution du Comité de Pilotage	8
A.4.5	Organisation des groupes de travail	8
A.4.6	Planning	9
A.4.7	Suivi du projet	9
B.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	10
B.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	10
B.1.1	Données socio-économiques	10
B.1.2	Démographie	11
B.1.3	Habitat	12
B.1.4	Emploi	12
B.1.5	Transport	14
B.1.6	Tourisme/culture	14
B.1.7	Conclusion	14
B.2	ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS	15
B.2.1	Caractéristiques du territoire	15
B.2.2	Organisation du service	15
B.2.3	Évolution et production des DMA	17
B.2.4	Les ordures ménagères résiduelles	18
B.2.5	Performance de la collecte	23
B.2.6	Répartition des coûts par flux	25
B.2.7	Les actions en cours	25
B.2.8	Les projets en matière de gestion des ordures ménagères	25
B.3	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	26
B.3.1	Analyse AFOM	26
B.3.2	Actions évoquées dans les ateliers	26
C.	- PLAN D' ACTIONS	27
C.1	LES GISEMENTS D'ÉVITEMENT PRIORITAIRES	27
C.2	FLUX À RÉDUIRE OU À ÉVITER	27
C.3	OBJECTIFS DE RÉDUCTION À L'HORIZON 2029	29
C.4	BUDGET PRÉVISIONNEL	30
C.5	LES MOYENS HUMAINS	32
C.5.1	Indicateurs	32
C.6	LES AXES DE TRAVAIL	33
C.6.1	Bilan de la concertation des acteurs	33
C.7	SYNTHÈSE ET PROGRAMMATION DES ACTIONS	34
D.	ANNEXES	41
D.1	ANNEXE 1 POPULATION PAR COMMUNES	41



D.2	ANNEXE 2 CONSTITUTION DE LA CCES	42
D.3	ANNEXE 3 : MEMBRES DE LA CCES	44
D.4	ANNEXE 4 : PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL	45
D.5	ANNEXE 5 : FICHES ACTIONS	46
D.6	ANNEXE 6 : ACRONYMES ET DÉFINITIONS	63



A. CONTEXTE ET DÉMARCHE

A.1 QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public. Ne sont donc pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques, qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.

A.1.1 QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets débute dès la conception. Elle regroupe toutes les phases qui évitent, réduisent ou reportent les étapes de gestion du produit devenu déchet suite à l'abandon par son propriétaire. La prévention des déchets se définit comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable.



Figure 1 Étapes de la prévention et de la gestion des déchets

La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).

A.2 L'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Cette loi place l'économie circulaire au plan national et comme l'un des piliers du développement durable. Par exemple, elle a défini une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières. Cela se traduit par une production qui utilise moins de matières dans le but de casser le lien entre croissance et consommation de matières. L'économie circulaire est aussi une priorité au niveau européen.

Cette notion contient l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. Elle s'organise autour de 3 domaines et de 7 piliers :



Figure 2 Les domaines et piliers de l'économie circulaire

Dans le but d'accélérer la transition vers l'économie circulaire, la loi anti-gaspillage a été promulguée le 10 février 2020 à la suite de la feuille de route économie circulaire. Cette loi fixe cinq grands axes cités ci-dessous avec divers objectifs pour chacun :

- Sortir du tout jetable. Exemples d'objectifs : favoriser le vrac, la fin du plastique jetable d'ici 2040.
- Mieux informer les consommateurs. Exemples d'objectifs : logo indiquant aux consommateurs que l'emballage se recycle, harmonisation de la couleur des poubelles sur tout le territoire.
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire. Exemples d'objectifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, permettre la vente de médicaments à l'unité.
- Agir contre l'obsolescence programmée. Exemples d'objectifs : faciliter la réparation et l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire, créer des fonds de réparation.
- Mieux produire. Exemples d'objectifs : encourager les produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus.

A.3 Cadre réglementaire

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par les collectivités locales en charge de la collecte des DMA.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) publiée le 10 février 2020, consacre sa première partie aux objectifs stratégiques de gestion et de prévention de la production des déchets.

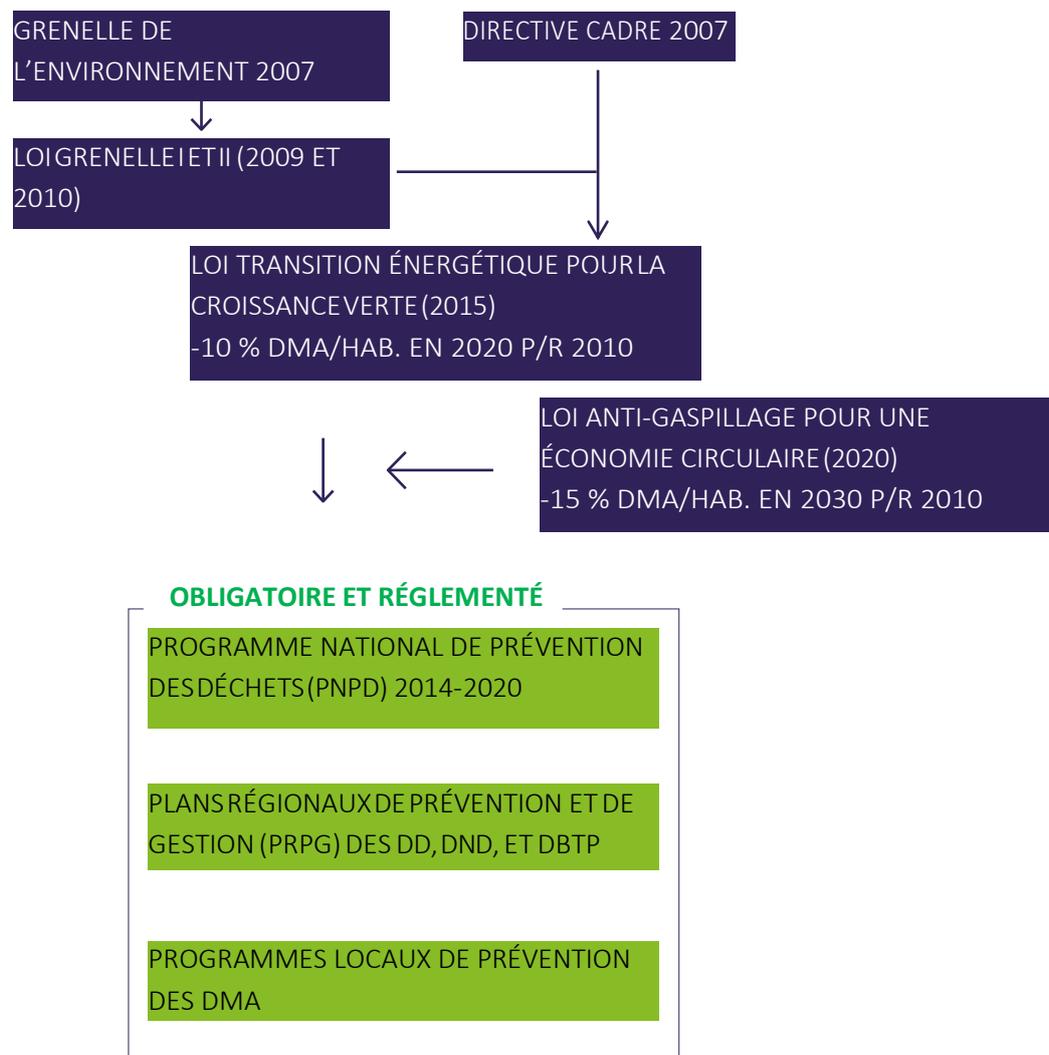


Figure 3 Cadre normatif synoptique (source ADEME 2017)

Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Le PLPDMA local couvrira la période 2024-2029 fixant ainsi le cadre et les objectifs à atteindre pour les années à venir. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans d'après les modalités fixées par le décret du 10 juin 2015. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES.

A.3.1 Objectifs nationaux

Niveau national - Les objectifs à atteindre d'ici 2030
15% des DMA produits par habitant et -5% de déchets d'activités économiques par unité de valeur (<i>par rapport à 2010</i>).
Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (<i>par rapport à 2010</i>) ;
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse.
Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé avant 2024

A.3.2 Objectifs régionaux

La Région a élaboré un plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), incluant un plan régional sur l'économie circulaire. Ce PRPGD porte sur l'ensemble des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il fixe des objectifs en cohérence avec les principes de proximité et d'autosuffisance ; il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation et une planification de la prévention et de la gestion des déchets à l'horizon 2025 et 2031.



Les principaux objectifs du plan sont :

- Améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets.
- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 de 15% en 2025 et de 20 % en 2031 et stabiliser les productions de déchets d'activité économique et de déchets inertes du BTP.
- Valoriser en 2025 66 % des déchets non dangereux et 75 % des déchets du BTP
- Diviser par deux les capacités de stockage et les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010.
- Mettre en place des actions de prévention et de valorisation : réduction des déchets verts et du gaspillage, éco-conception, réparation, réemploi, éco-exemplarité, formation, sensibilisation, déploiement de la tarification incitative, extension des consignes de tri plastiques, lutte contre les décharges sauvages...

Afin d'aller plus loin et limiter de façon plus globale notre impact sur les ressources, la Région s'est dotée depuis juin 2020 d'une feuille de route économie circulaire qui s'articule autour de 4 axes déclinés en 11 mesures et 44 actions :

- Créer les conditions pour diffuser l'économie circulaire en région,
- Coopérer avec les territoires pour développer une économie circulaire territoriale et accroître les pratiques et la consommation responsable,
- Engager l'économie régionale dans la sobriété des ressources et la production de biens durables,
- Être exemplaire dans notre fonctionnement interne et au travers des politiques publiques.



A.3.3 *Politiques transversales*

Le Conseil départemental de l'Yonne, en lançant son Plan de Prévention, s'est engagé à :

- Organiser la concertation entre les programmes portés par les collectivités de l'Yonne, partager des diagnostics, mettre en place des groupes de travail spécifiques...
- Animer un réseau départemental des chargés de prévention,
- Collecter les données afin évaluer régulièrement la prévention sur le territoire,
- Être une collectivité exemplaire.



A.4 Démarche de mise en œuvre du PLPDMA

A.4.1 Élaboration du programme

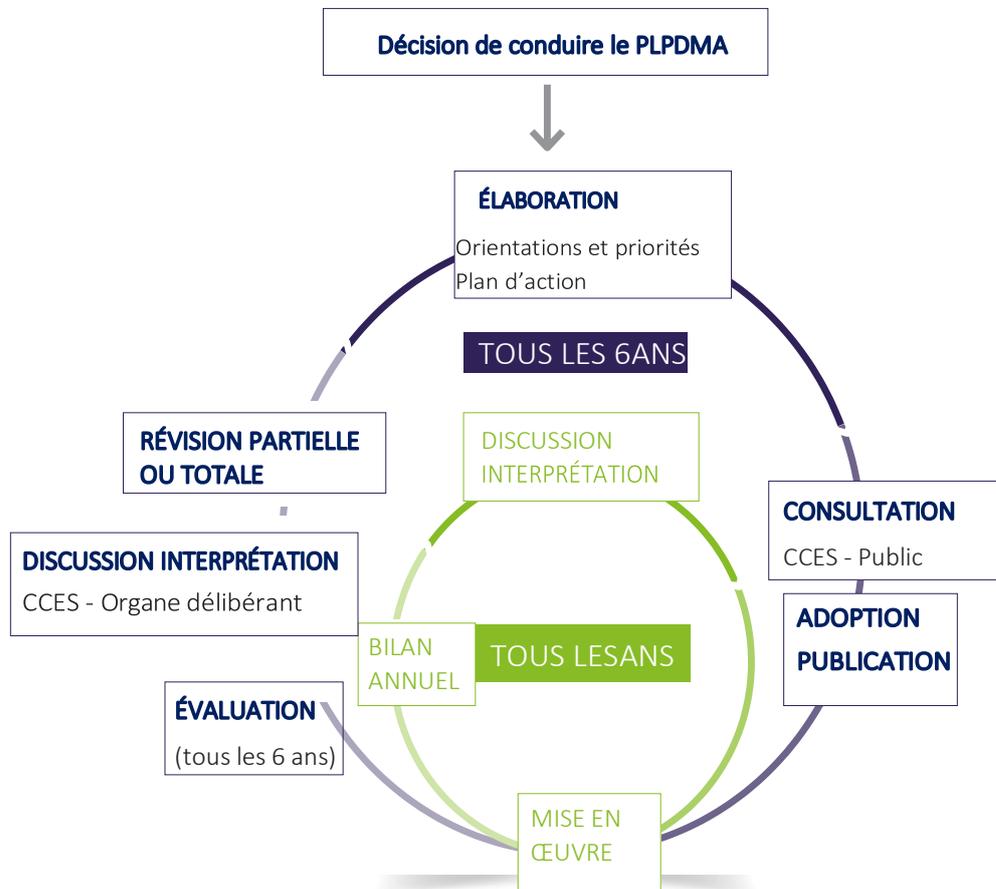


Figure 4 Cycle de vie du PLPDMA

La consultation publique est imposée afin que le PLPDMA soit une démarche participative en lien avec tous les acteurs du territoire.

La consultation se déroule de la manière suivante :

- Projet du PLPDMA téléchargeable sur le site internet de la collectivité
- Projet du PLPDMA consultable au siège administratif de la collectivité,
- Présentation du projet du PLPDMA à la CCES et au Comité communautaire de la CCYN.

Le PLPDMA est voté pour 6 ans, il est ensuite révisable ou peut faire l'objet de changements significatifs. Un bilan annuel est réalisé avec une présentation à la CCES, cette évaluation qui portera également sur la démarche Économie Circulaire sera communiquée au grand public par le biais du rapport annuel

A.4.2 La gouvernance du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre de son PLPDMA le SMETOM souhaite mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche.

- **Le Conseil Communautaire** : c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
- **La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la co-construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis évalue les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.
- **L'équipe projet** : composée d'agents de la collectivité, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suiti et l'animation du PLPDMA.
- **Des ateliers thématiques** : réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA, ils regroupent des membres de la CCES mais également des acteurs locaux conviés pour l'occasion. Ils permettent de partager le diagnostic et de co-construire les actions du PLPDMA.

A.4.3 Constitution de la CCES

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

- La CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA (art. R. 541-41-24 CE).
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année (art. R. 541-41-27 CE)
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (art. R. 541-41-28 CE).

La **CCES** est obligatoire et a pour rôle de coordonner, donner son avis et émettre des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif. Sa composition n'est pas imposée réglementairement et peut être commune à une commission déjà en place sur le même sujet

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la constitution d'une commission consultative en charge de l'élaboration et du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés composée outre les membres du Comité de Pilotage, d'un représentant de :

Représentants des institutions	Représentants des acteurs du territoire
<ul style="list-style-type: none">• ADEME• Département 89• Région Bourgogne Franche Comté	<ul style="list-style-type: none">• Collège de Pont-sur-Yonne• Collège de Villeneuve-la-Guyard• SIVOS Évry-Gisy• Fédération du bâtiment• EHPAD « Les Champs Blancs » Sergines• La Ferme de Flo• Association Pénélope• Association Régionale des acteurs du réemploi• Domanys
Représentants des chambres consulaires	
<ul style="list-style-type: none">• Chambre d'Agriculture• Chambre de Commerce et d'Industrie	



A.4.4 Constitution du Comité de Pilotage

L'équipe projet est composée comme suit :

- **Élu référent** : M Patrick CHISLARD Vice-Président « Environnement et Développement Durable »
- **Animateur** : M. Antony MATEO Chargé de mission transition environnementale
- **Services CCYN** : M. Alexandre FINELLI Responsable technique
Mme. Michelle HERRMANN Directrice Générale des Services
- **AMO** : M. Alexandre Champion, société ENVIREC
- **Secrétariat** : M. Antony MATEO

A.4.5 Organisation des groupes de travail

Afin de partager les enjeux de la prévention des déchets sur son territoire, la CCYN a souhaité organiser des groupes de travail qui ont également permis de :

- Compléter et partager le diagnostic de la prévention des déchets sur le territoire
- Recueillir les attentes des participants
- Alimenter le programme avec des idées nouvelles
- Identifier de nouveaux acteurs, partenaires, relais

Le projet global a été présenté à l'ensemble des participants à la CCES afin de mettre les partenaires au même niveau de connaissance du contexte.

Suite à l'état des lieux le groupe projet a identifié 6 thèmes majeurs

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation du public
- Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux
- Réemployer, donner, réparer
- Mise en place d'actions éco-exemplaires au sein de la CCYN et de ses collectivités adhérentes (actions, sensibilisation, communication, ...)
- Prévention des déchets des entreprises



La CCYN a transmis aux acteurs la liste des groupes de travail avec, pour chacun de ces thèmes, la contextualisation du sujet et les principaux points à aborder.

Cinq séances de 2h à 2h30 ont été consacrées au travail en sous-groupes pour chaque axe, et leurs conclusions transmises à l'ensemble de partenaires.

5 juillet : Axe 1 Lutte contre le gaspillage alimentaire

06 septembre : Axe 2 Sensibilisation du public

06 septembre : Axe 3 Réduction et gestion des déchets de proximité

4 octobre : Axe 4 Réemployer, donner, réparer, recycler

8 novembre : Axe 5 Eco exemplarité de la collectivité

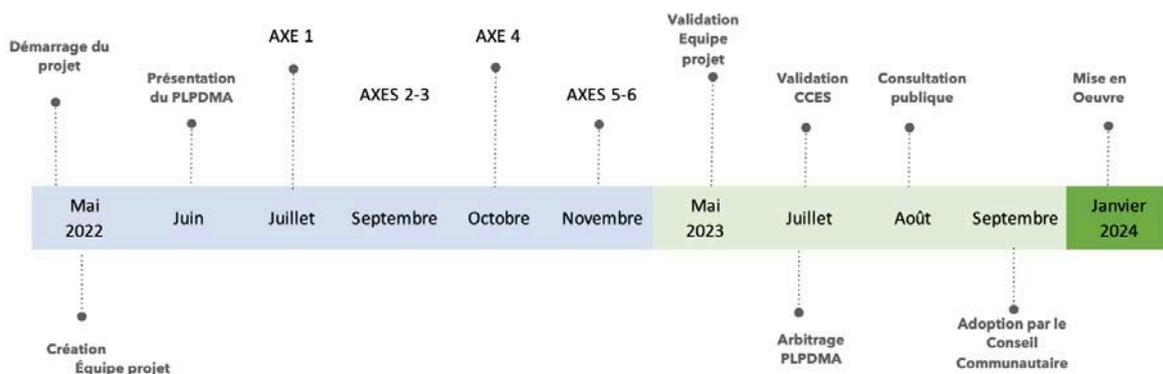
8 novembre : Axe 6 : Prévention des déchets d'activité économique

Ces sessions ont permis de mobiliser des partenaires venus du milieu associatif, des élus et des agents de la CCYN, des partenaires du secteur privé, des institutions (Éducation Nationale, Chambre d'Agriculture, Conseil départemental et Conseil Régional...). La liste exhaustive des participants de chacun des groupes figure en **annexe 4**

À l'issue des groupes de travail un compte rendu des travaux a été transmis à l'ensemble des participants.

Une réunion de restitution des travaux issus des groupes de travail a été tenue en comité de pilotage le 03/05/2023.

A.4.6 Planning



A.4.7 Suivi du projet

Les tâches qui incombent à l'animateur en charge du suivi du programme :

- Tous les mois : point d'avancement et planning de l'équipe projet.
- Tous les 3 mois : mise à jour des indicateurs pour s'assurer de la mise en œuvre des actions et prévoir éventuellement des actions correctives ou de réorienter les actions initialement prévues.
- Tous les ans : organisation du comité de suivi qui associera les parties prenantes.

Au bout de 6 ans, le PLPDMA devra être réévalué afin de redéfinir des objectifs correspondant au nouveau contexte réglementaire et à la situation de la CCYN.



B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

B.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes YONNE NORD



La CCYN créée en 2000 regroupe 23 communes de l'Yonne et compte 24 658 habitants (données CCYN 2021).

B.1.1 Données socio-économiques

	CCYN
Population	24 658
Densité de population (hab/km ²)	66,5
Superficie (km ²)	368,8
Nombre de ménages	10 178

Figure 4 Données du territoire

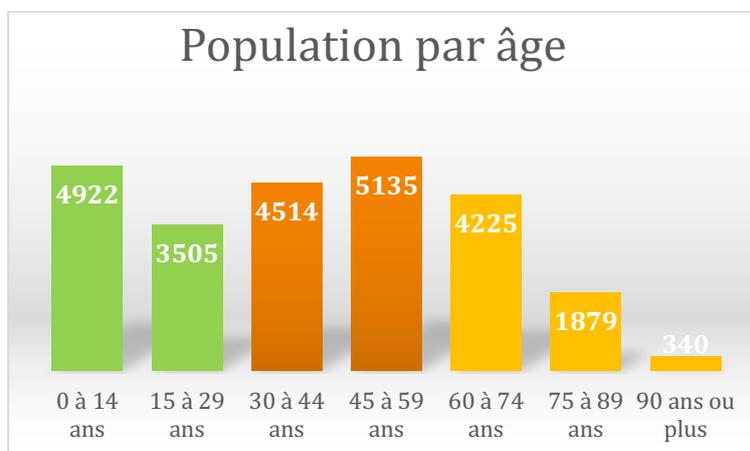
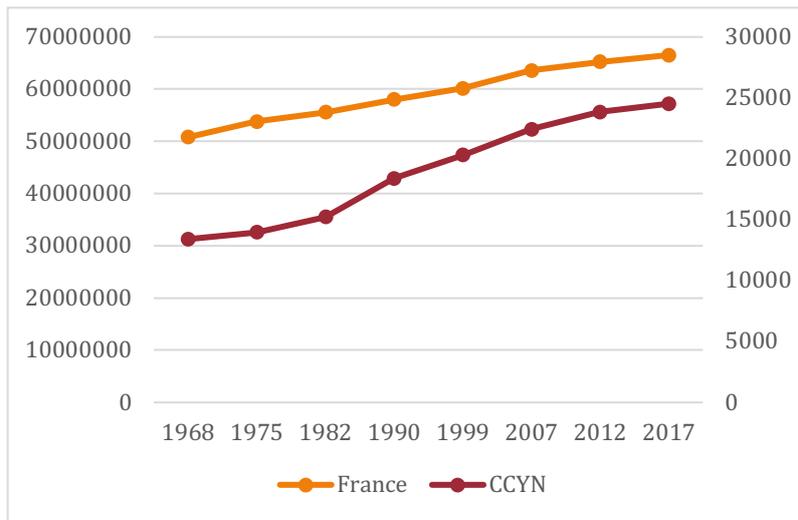


Figure 5 Données du territoire

B.1.2 Démographie



	Nombre	%
0 à 14 ans	4922	20,1
15 à 29 ans	3505	14,3
30 à 44 ans	4514	18,4
45 à 59 ans	5135	20,9
60 à 74 ans	4225	17,2
75 ans ou plus	2219	9
Total	24520	100

Figure 5 Évolution démographique comparée CCYN/France Figure 6 Population par tranches d'âge (2017)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	13 400	13952	15223	18400	20293	22428	23848	24520
Densité moyenne (hab./km ²)	36,3	37,8	41,3	49,9	5,0	60,8	64,7	66,5

Figure 7 Population en historique depuis 1968

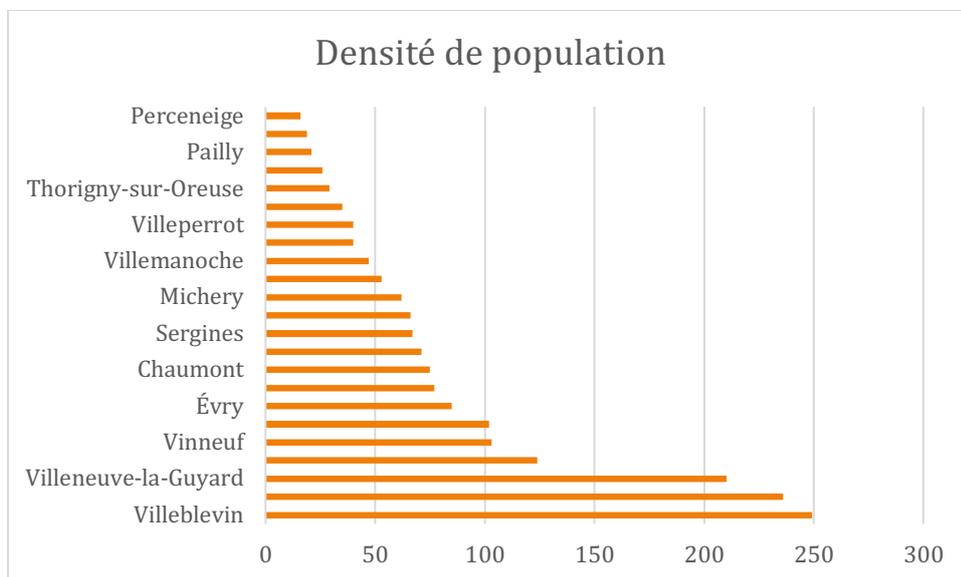


Figure 8 Typologie des communes selon la densité de population

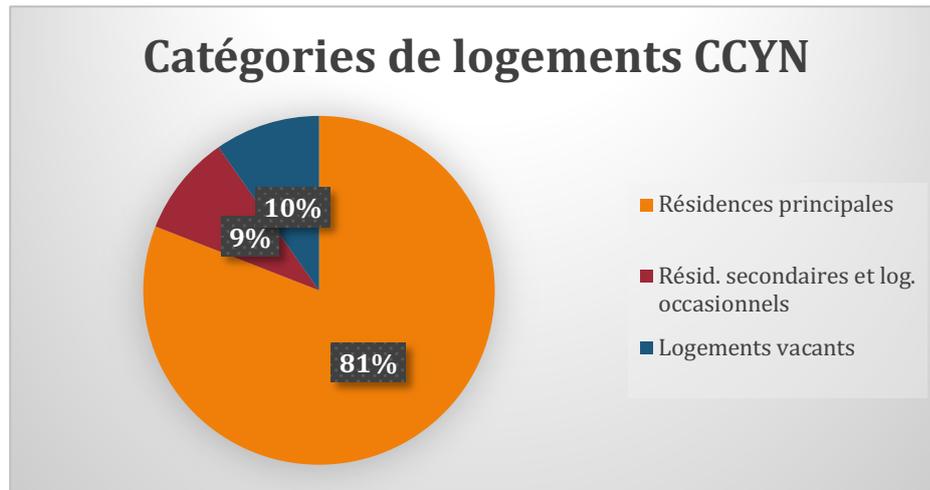


Figure 9 Répartition du type de résidences

Les résidences principales représentent 81% de l'ensemble, les résidences secondaires 9% et 10% sont des logements vacants (source Insee, 2017).

La part de logements sociaux de la CCYN (5%) est inférieure à la moyenne nationale (15%)
Les agglomérations de Pont-sur-Yonne avec 16%), Villeneuve-la-Guyard (10,5%) et Villeblevin (10,3%) concentrent la plus grande partie des logement HLM.

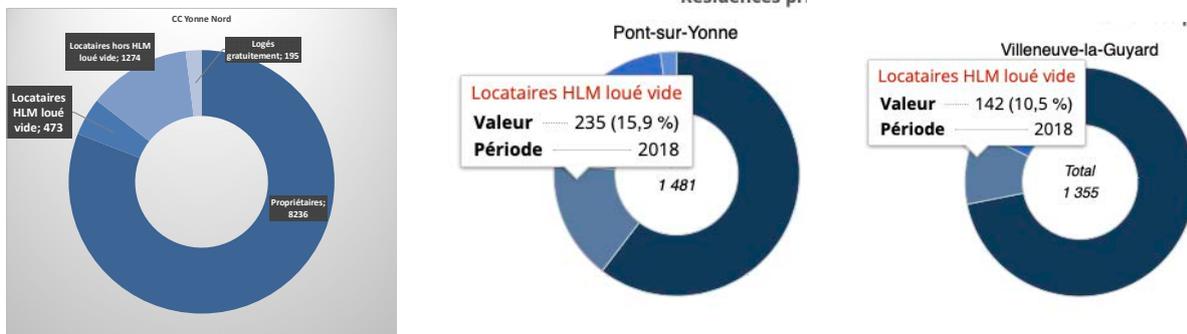


Figure 10 : Résidences principales selon le statut d'occupation – Données 2018

Typologie d'emploi	Nombre
Agriculteurs exploitants	181
Artisans. Commerçants. Chefs entreprise	832
Cadres et professions intellectuelles supérieures	853
Professions intermédiaires	2542
Employés	3431
Ouvriers	3222

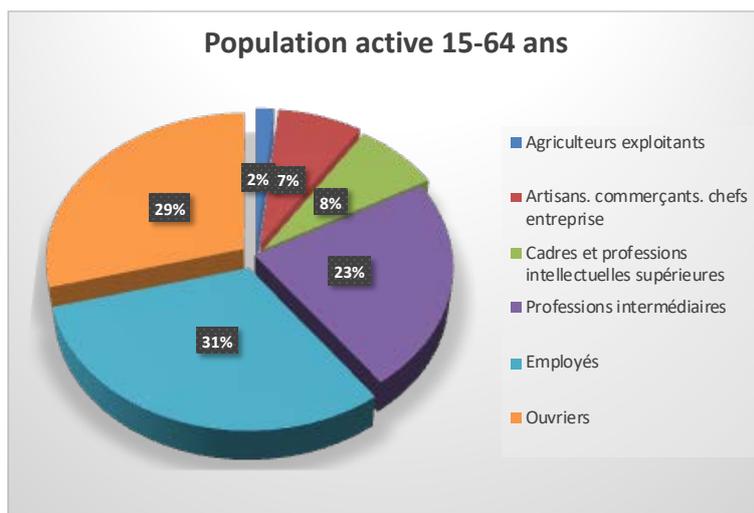


Figure 11 Typologie de l'emploi par CSP (Population de 15 ans ou plus)

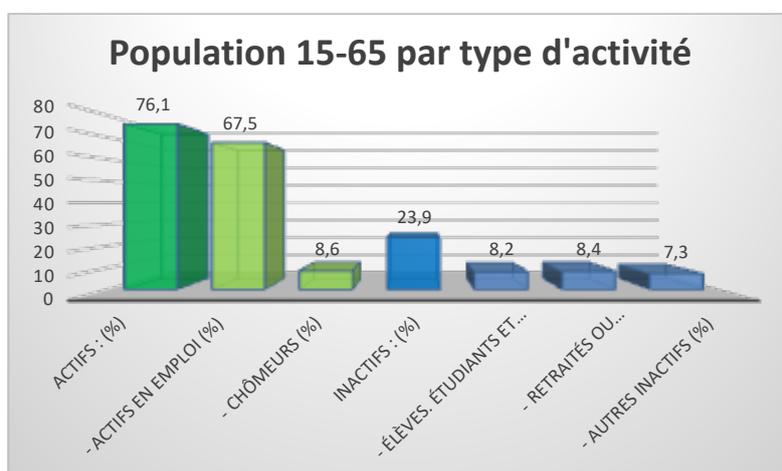


Figure 12 Répartition de la population active

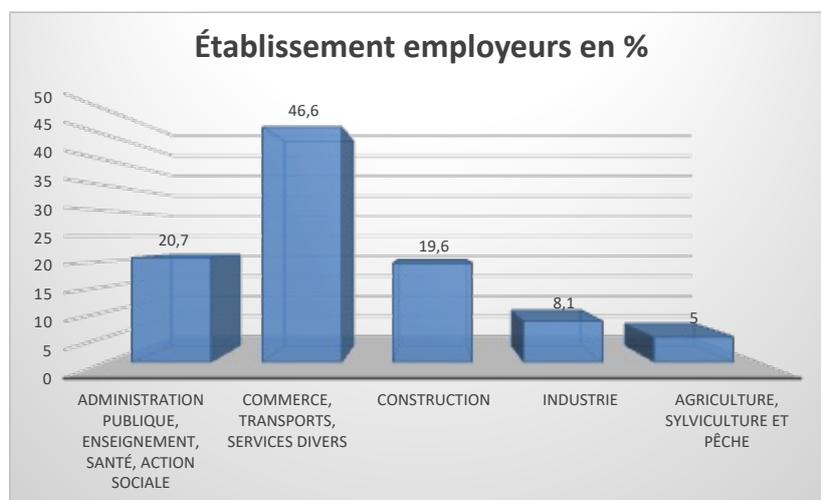


Figure 13 Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2018

B.1.5 Transport

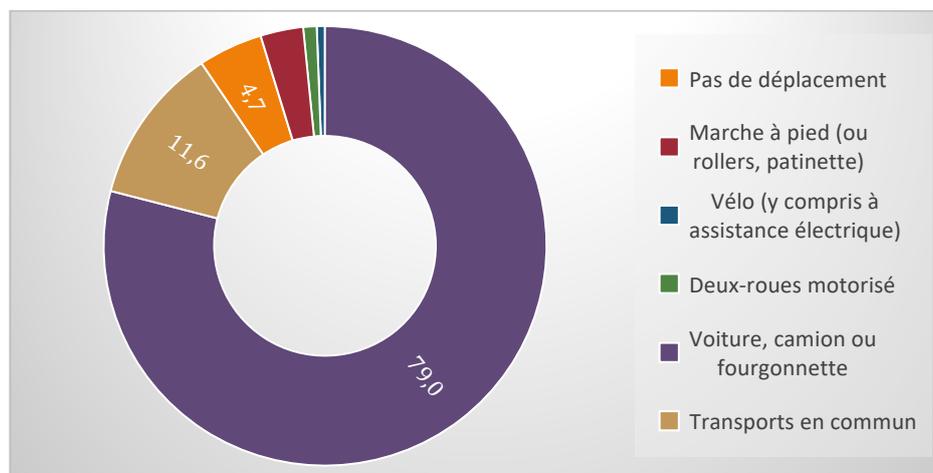


Figure 14 : Part des moyens de transport pour se rendre au travail (en %)

B.1.6 Tourisme/culture

2 hôtels (non classés) ; 154 places en villages vacances et 2 campings.

B.1.7 Conclusion

Avec une population en croissance constante et une densité qui a quasiment doublé depuis 1968 (de 36% à 66% d'habitants au km²), la CCYN présente une disparité forte entre le secteur rural et les trois agglomérations principales : Pont-sur-Yonne, Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard.

Il semble opportun d'engager des actions auprès des jeunes publics (0-14 ans – 20% de la population) pour diffuser les pratiques dès le plus jeune âge. Il s'agit du segment connaissant la plus forte croissance.

La proportion importante des seniors (45-59 ans – 21 % de la population) devra être prise en considération afin d'adapter les actions et la communication aux différents publics.

Les moyens automobiles sont très majoritairement utilisés pour se rendre au travail, les transports en commun restant assez marginaux.



B.2 ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

La partie du diagnostic dédiée à la gestion des déchets a pour but de faire un état des lieux de l'organisation de la gestion des déchets et du gisement actuel sur le territoire de la Communauté de communes Yonne Nord.

B.2.1 Caractéristiques du territoire

La CCYN est classée en **typologie d'habitat rural dispersé**. Cette typologie va permettre de comparer ses résultats avec ceux d'autres collectivités.

RURAL dispersé :

La collectivité est classée 'RURAL dispersé' si elle n'est pas 'Touristique ou commerciale' ET si sa densité de logements ≤ 35 logements/km² (CCYN=34) et son taux d'habitat collectif $\leq 10\%$ (CCYN=5)

B.2.2 Organisation du service

La Communauté de communes Yonne Nord exerce l'ensemble des compétences relatives à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Le service de collecte des déchets ménagers est financé sur le territoire par la perception de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Ce financement était auparavant assuré par une Redevance Incitative. Devant les difficultés de gestion de cette redevance, le montant des impayés et la dégradation du service due aux incivilités croissantes, la décision a été prise de revenir à la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, le passage à l'extension des consignes de tri est effectif depuis le 1^{er} janvier 2022.

La collectivité dispose de deux déchetteries à Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

Par ailleurs, La Communauté de Communes Yonne Nord a passé convention avec le SMETOM-GEEODE afin de permettre aux habitants des communes de :

- COMPIGNY
- PAILLY
- PERCENEIGE
- PLESSIS SAINT JEAN
- SERGINES

d'accéder aux déchetteries gérées par ce Syndicat dont principalement celle de BRAY SUR SEINE.

B.2.2.1 Historique - Actions en cours

Le 15 février 2022, la CCYN a signé avec 4 EPCI partenaires (CCYN, CC Jovinien, CC Vanne Pays d'Othe et CC Bourgogne en Gâtinais) ainsi que l'ADEME, la préfecture de l'Yonne et le Conseil Départemental un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) et un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Parmi les projets inscrits au titre du CRTE figure la construction d'une troisième déchetterie intercommunale sur le secteur nord-ouest de la CCYN.

Parmi les thématiques du COT, figurent **la sensibilisation du public à la thématique zéro déchet** et au niveau alimentation durable, développer une stratégie Projet Alimentaire Territorial avec un volet résilience alimentaire.



B.2.2.2 Collecte des DMA

La CCYN a confié à des prestataires la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur son territoire. Cela comprend selon les filières de collecte :

- Lot n°1 – Société SEPUR
 - Collecte en porte-à-porte, des ordures ménagères en C1 (une fois par semaine) sur les communes de Champigny, Pont sur Yonne et Villeneuve la Guyard
 - En porte-à-porte, des ordures ménagères en C1/2 (une fois par quinzaine) sur toutes les autres communes du territoire.
 - Collecte en porte-à-porte, des produits de collecte sélective (emballages) en C1/2 (une fois par quinzaine) en bacs jaunes de collecte sélective pour toutes les communes.
-
- Lot n°2 – Société GACHON
 - Collecte en points d'apport volontaire des papiers et du verre en colonnes aériennes.
Une première phase concernant uniquement la collecte du verre en colonne d'apport volontaire a débuté le 06 janvier 2020.
Une deuxième phase a débuté le 1er avril 2020 pour la collecte du papier en colonnes d'apport volontaire.

B.2.2.3 Exploitation des déchetteries communautaires

- Lot n°1 confié à la société SEPUR
 - Gardiennage, Enlèvement, transport et traitement/valorisation des DNR/Encombrants, des déchets verts, du bois, des cartons, de la ferraille, des gravats et du Placoplatre. Mise aux normes de sécurité des déchetteries. – Mise à disposition des bennes.
Ce lot comprend aussi la remise en état des 2 déchetteries. Les deux sites nécessitaient des travaux de remise en état et de mise en conformité. Il se sont achevés dans le courant du 1er trimestre 2021.
-
- Lot 2 confié à la société TRIADIS
 - Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et mise à disposition des contenants spécifiques pour les déchets dangereux.

B.2.2.4 Traitement, transfert et tri des déchets ménagers recyclables

- Traitement des déchets ultimes : confié à la société COVED-PAPREC
 - Réception et traitement des Ordures Ménagères résiduelles.
Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par enfouissement sur le site de CHAMPIGNY.
-
- Tri et transfert des recyclables : confié à la société Seine et Yonne Recyclage

Les déchets recyclables sont réceptionnés sur le site de Villeneuve la Guyard.

Les papiers sont expédiés directement vers les filières de recyclage (papèteries de GOLBEY (88)).



Les emballages ménagers collectés en extension de consignes de tri sont quant à eux rechargés en semi-remorques et acheminés au centre de tri CITRAVAL (Golbey – 88).

Les matières sont ensuite séparées par flux valorisable (filières de recyclage validées par CITEO) puis expédiées pour être valorisées.

La société VGO, filiale du groupe Bourgogne recyclage, assure le rachat des matières produites dans le cadre d'un contrat de valorisation spécifique, par flux, vers les filières agréées par CITEO.

B.2.3 Évolution et production des DMA

Un **DMA ou Déchet Ménager ou Assimilé** est un déchet non dangereux provenant des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et qui sont collectés et traités dans les mêmes conditions techniques que les déchets des ménages.

Les DMA regroupent :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les déchets ménagers collectés séparément (emballages, verre),
- les déchets des activités économiques collectés par le service public,
- les déchets occasionnels issus de collectes spécifiques (carton professionnels, encombrants des ménages)
- les déchets collectés en déchetterie pour particuliers



Figure 15 : Tableau synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales (source ADEME)

B.2.4 Les ordures ménagères résiduelles

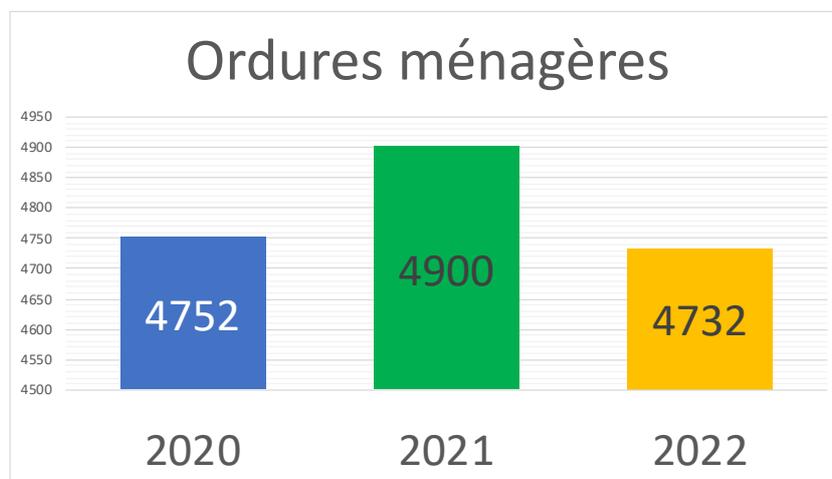


Figure 16 : Évolution des tonnages OM 2020 – 2022

Une légère amélioration par rapport à 2020 avec 192,6kg/han/an (194kg/hab/an en 2020 après un pic dû au COVID).

B.2.4.1 Caractérisation des déchets ménagers

Une campagne de caractérisation a été menée le 20 février 2023 sur deux secteurs du territoire : un secteur pavillonnaire de Villeneuve La Guyard et Une Zone d'habitat urbain comprenant des HLM.

URBAIN		PAVILLONNAIRE
%	Matières	%
33,9%	BioDéchets	27,4%
16%	Putrescibles classiques en vrac	14%
15%	Textiles sanitaires (mouchoirs, essuie tout)	10%
3%	Gaspillage alimentaire (sous emballages)	4%
44,3%	Éléments Recyclables dans une filière REP	45,1%
12%	Papiers Cartons et ELA	14%
4%	Bouteilles et Flacons en Plastique	8%
9%	Autres Emballages en Plastique ECT	10%
2%	Emballages métalliques	4%
8%	Emballages en verre	6%
3%	Textiles	2%
1%	Bois	0%
3%	Inertes	0%
2%	DEEE	1%
21,7%	AUTRES	27,5%
0%	Déchets Dangereux	0%
1%	Composites	0%
15%	Éléments fins < 20 mm	26%
6%	Autres	1%
100%	Total	100%

Figure 17 : Caractérisation Habitat URBAIN et PAVILLONNAIRE

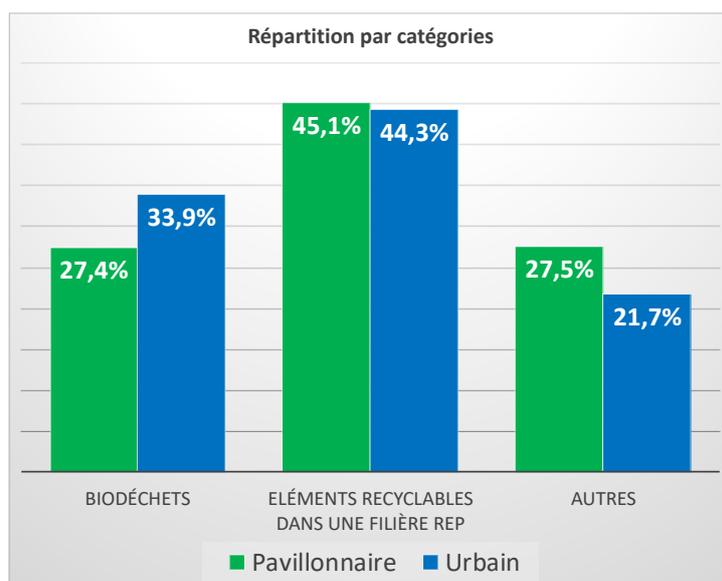


Figure 18 : Répartition des déchets par catégorie (en %) selon le type de territoire

Pavillonnaire		Urbain
14%	GISEMENT COMPOSTABLE Déchets alimentaires compostables Déchets de jardin	16,8%
13,6%	GISEMENT ÉVITABLE Aliments sous emballages Textiles sanitaires, couches	18,9%
45,1%	GISEMENT RECYCLABLE Emballages, papiers, verre	44,3%
3%	COLLECTES SPÉCIFIQUES Textiles, linges, chaussures Déchets dangereux et électriques	5,2%

La part des éléments compostables est principalement représentée par le gaspillage alimentaire (restes de repas), les déchets de jardin étant marginaux.

Le gisement évitable est principalement constitué par les textiles sanitaires (10% à 15%) et par les aliments non consommés encore sous emballages (3% à 4%).

Le gisement des recyclables est le plus important. Il est en majeure partie constitué d'emballages plastiques, métalliques ou verre. Ces éléments devraient se trouver dans la collecte sélective.

Le gisement des collectes spécifique consiste en DEE et déchets dangereux présents en petite quantité et principalement en TLC.

En analysant la composition théorique des OMr, les priorités sur les actions de prévention peuvent être axées sur les déchets recyclables et sur les bio déchets.



B.2.4.2 La collecte sélective

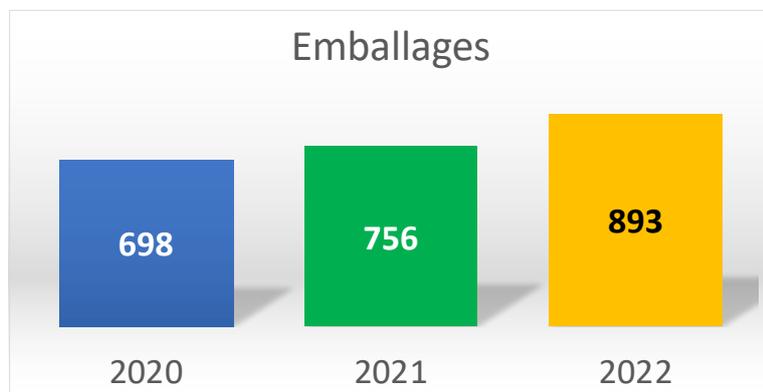


Figure 19 : Évolution des tonnages EMBALLAGES 2020 – 2022

Nous observons une progression continue qui confirme le transfert des tonnages du bac gris vers le bac jaune et une amélioration des quantités collectées avec 36,3 kg/hab/an du essentiellement au passage à l'extension des consignes de tri (+18 %).

B.2.4.3 Verre

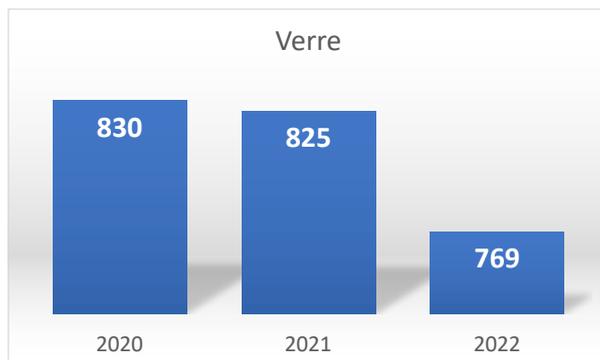


Figure 20 : Évolution des tonnages VERRE 2020 – 2022

768,62 tonnes de verre ont été collectées en 2022 (soit 31,3Kg/hab/an) en diminution par rapport à 2020 (931 t soit 38kg/hab/an).

B.2.4.4 Papiers

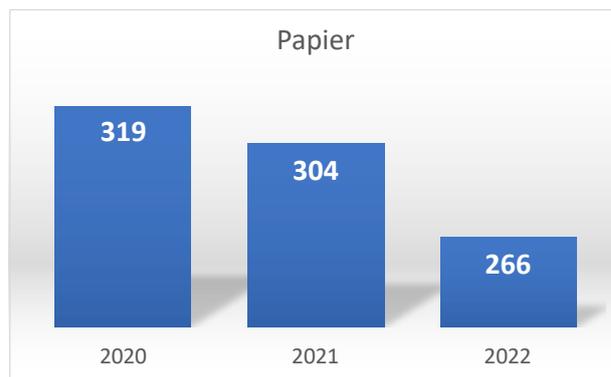


Figure 21 : Évolution des tonnages PAPIER 2020 – 2022

La diminution des quantités de papier collecté est en baisse constante (266,26 tonnes soit 10,8kg/hab/) est certainement liée à la baisse des publicités distribuées.

B.2.4.5 Les Déchetteries

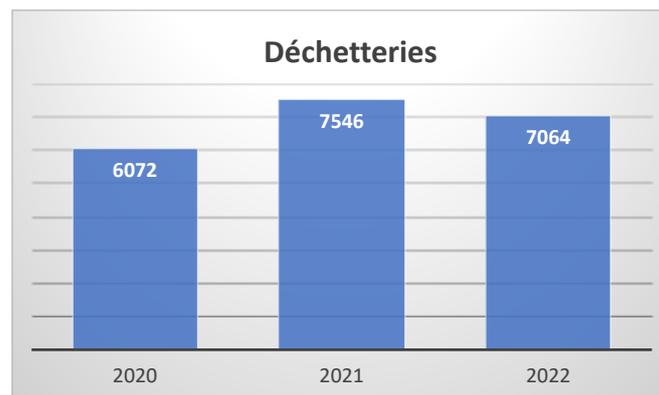


Figure 22 : Évolution des apports en déchetteries (hors DDE et DDS)

Les apports en déchetterie ont globalement baissé par rapport à 2020. On note pourtant une augmentation sur les postes encombrants, bois et Placoplatre

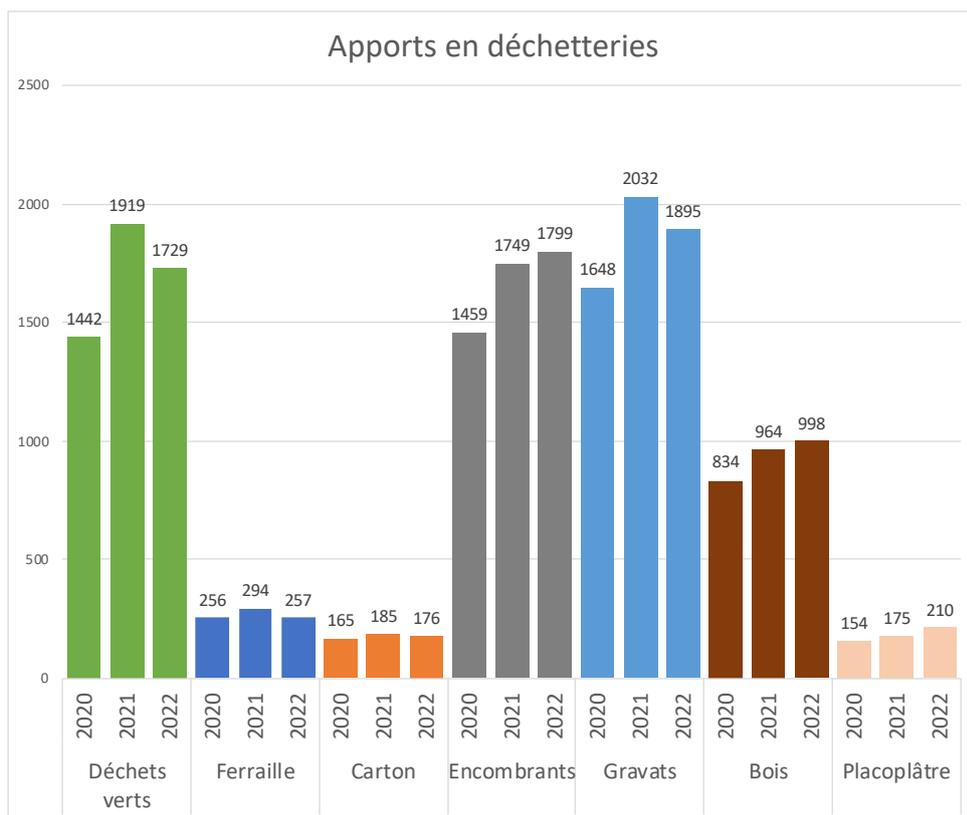


Figure 23 : Évolution des apports en déchetteries par catégories

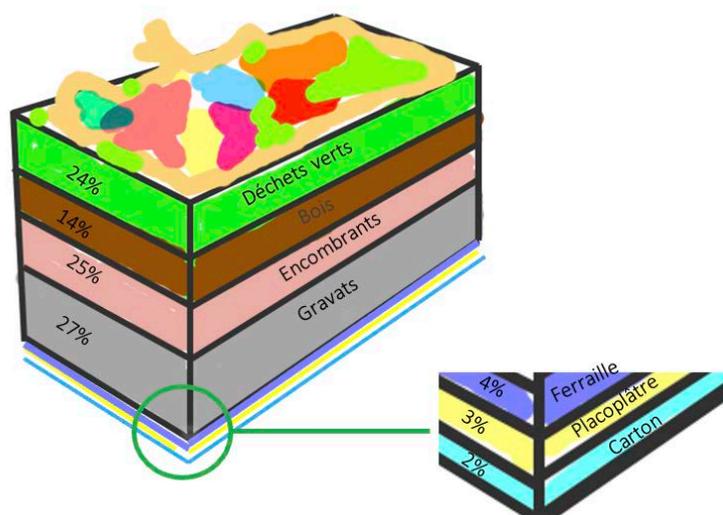


Figure 24 : Composition des apports en déchetteries

Le total des flux collectés en 2022 (y compris déblais et gravats) représente 288kg/hab/an
 Les flux prioritaires sont les déchets végétaux les encombrants et les gravats.

B.2.5 Performance de la collecte

2022	Tonnes	Kg/hab/an
Total OMr	4732	192,6
Total OMA	6660	271
Total DMA	13723	559

Figure 25 : Performances de la collecte

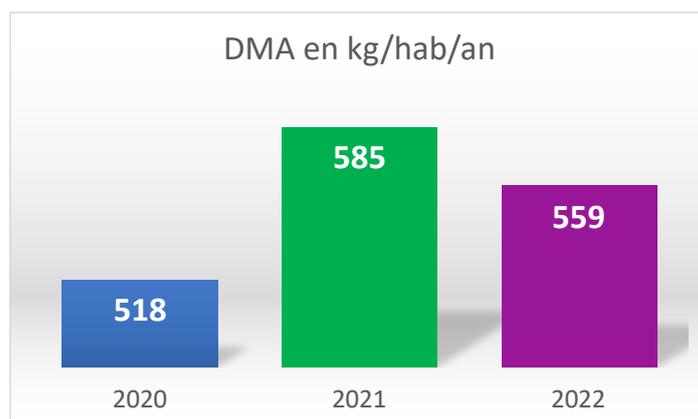


Figure 26 : Évolution de la production de DMA

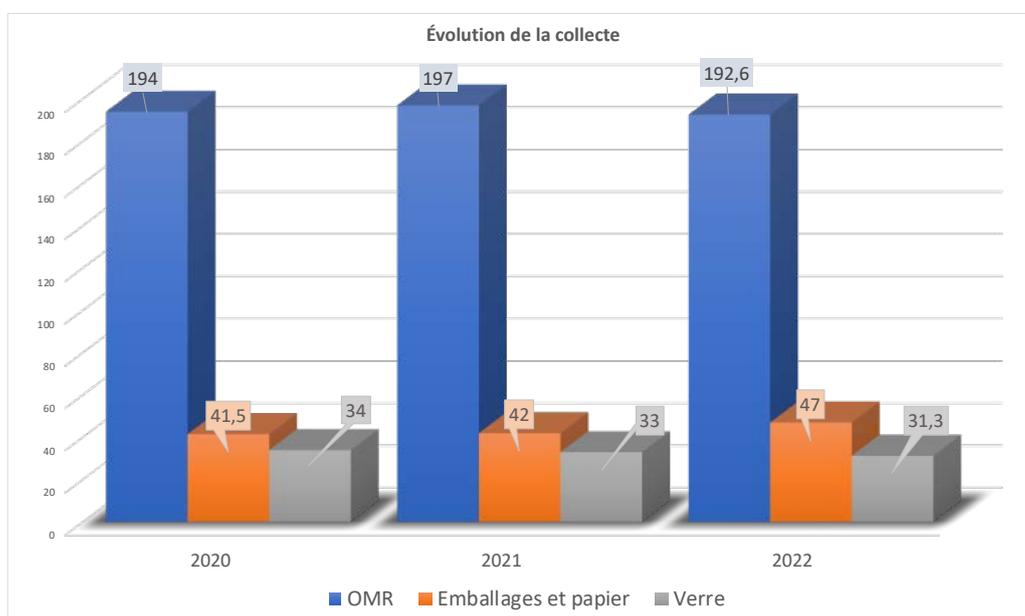


Figure 27 : Évolution de la collecte en kg/hab/an

Performances comparées (source SINOE/ADEME)
en kg/an/hab

	CCYN	YONNE	BOURGOGNE	NATIONAL
Omr	192,61	189	186	248
Emballages et papiers	47,18	65	57,5	50
Verre	31,30	38	39	32

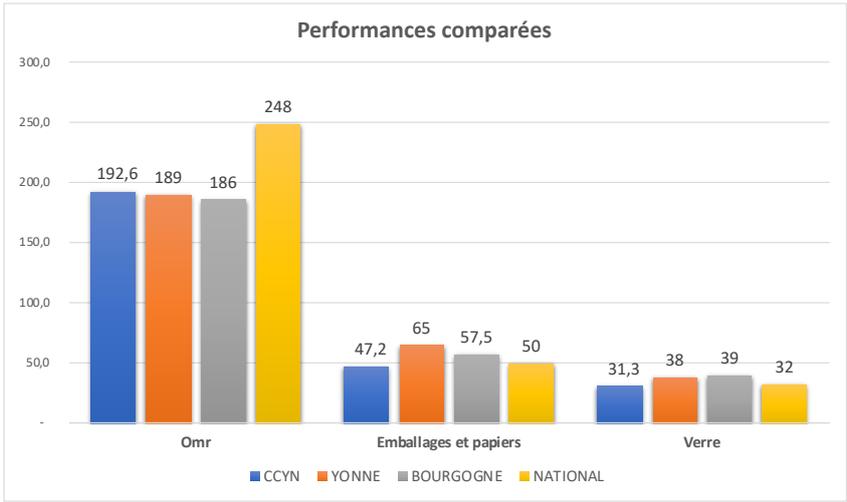


Figure 28 : Performances comparées (source SINOE/ADEME) en kg/an/hab

B.2.6 Répartition des coûts par flux

BUDGETS MARCHES OM CCYN 2022 en €TTC/an	
Collecte OM LOT 1 PAP	775 500,75 €
Collecte OM LOT 2 PAV	66 844,18 €
DECHETTERIES LOT 1	1 031 804,21 €
AVENANT SEPUR	30 187,83 €
DECHETTERIES LOT 2	210 079,90 €
TRAITEMENT	630 414,40 €
TRI	274 018,12 €

Les coûts sont restés maîtrisés et demeurent en proportion des augmentations de tonnages et de fréquentation inférieurs à ceux estimés lors de la passation des différents marchés de service. La TGAP pèse à elle seule 287.364 € TTC pour l'année 2022. Cette maîtrise est notamment liée à la politique rigoureuse menée pour encadrer l'accès aux déchetteries.

B.2.7 Les actions en cours



L'association « Bouchons 89 » collecte les bouchons et couvercles en plastique. Cette initiative permet d'acheter du matériel à des personnes en situation de handicap et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

SERVI+ assure le transport des déchets triés et des encombrants vers la déchetterie la plus proche. Il répond à plusieurs objectifs notamment :

- La protection de l'environnement,
- L'action sociale (en aidant les administrés dans l'impossibilité de se déplacer,
- Le développement économique du territoire en permettant l'ouverture d'un service entretien et donc la création d'emplois

B.2.8 Les projets en matière de gestion des ordures ménagères

- Étude de faisabilité/ construction de la nouvelle déchetterie
- Réalisation du PLPDMA
- Étude pour la mise en œuvre de la collecte des déchets fermentescibles (bio déchets)
- Soutien à la mise en œuvre des extensions de consignes de tri
- Révision du règlement intérieur du Service
- Étude pour la valorisation énergétique des Omr



B.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

B.3.1 Analyse AFOM

Cette grille a été élaborée à partir des éléments présentés dans ce rapport par les participants aux différents ateliers.

ATOUS	FAIBLESSES
Localisation géographique du territoire Rationalisation de l'organisation de la collecte Partenariats et acteurs locaux, Mise en place de l'extension des consignes de tri	Accès aux déchetteries Territoire limitrophe IDF Taille du territoire/charges fixes non compressibles Campagnes d'information/communication à développer Historique négatif de l'expérience tarification incitative
OPPORTUNITES	MENACES
Dynamique du territoire développement durable Maillage d'acteurs Pyramide des âges Filière de traitement/valorisation à proximité	Structure du territoire (rural dispersé) Développement des agglomérations Incertitudes sur les prix de valorisation TGAP

B.3.2 Actions évoquées dans les ateliers

En tenant compte des objectifs quantitatifs et stratégiques et des éléments de diagnostic disponibles, il a été choisi d'articuler le programme local de prévention des déchets autour de 6 axes de travail.

AXE 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

AXE 3 : réduction des déchets végétaux et gestion de proximité des biodéchets

AXE 5 : Éco-exemplarité de la collectivité

AXE 2 : Sensibiliser le public

AXE 4 : Augmenter la durée de vie des produits

AXE 6 : Prévention des déchets des entreprises



C. – PLAN D' ACTIONS

C.1 Les gisements d'évitement prioritaires

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- L'ampleur du gisement lui-même
- Son degré d'exploitation déjà acquis
- Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- L'obligation légale ou contractuelle

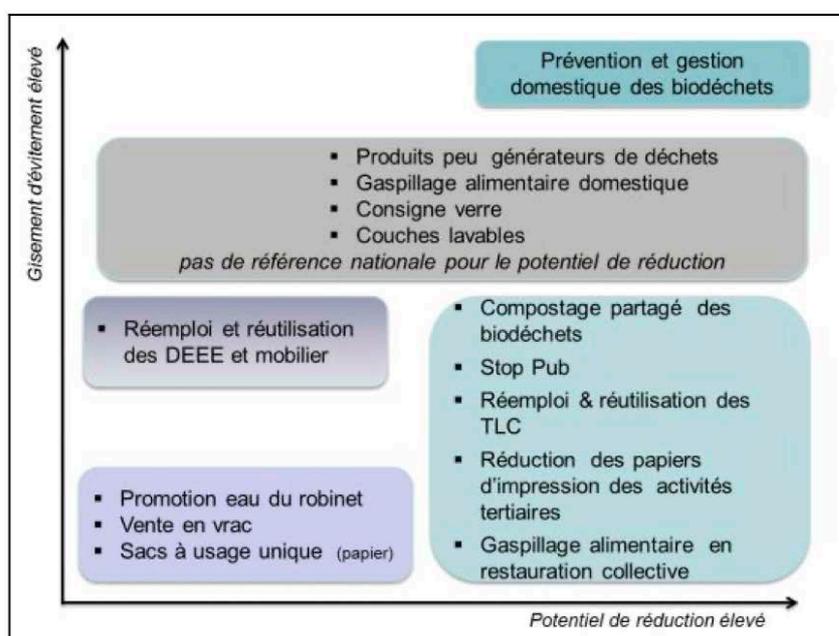


Figure 29 : Gisement d'évitement et potentiel d'évitement des gestes de prévention des déchets

C.2 Flux à réduire ou à éviter

En collecte : les caractérisations menées en 2022 montrent une part importante des déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères. Avec la part non négligeable des biodéchets, nous avons deux postes prioritaires de réduction.

La présence de déchets relevant de collectes spécifiques qui peut être due à une ignorance des filières de collecte, est aussi une piste à explorer.

GISEMENT RESIDUEL contenu dans les OMr par flux

Matières	Habitat URBAIN		Habitat PAVILLONNAIRE		GLOBAL en Tonnes
	%	TONNES	%	TONNES	
BioDéchets	33,9%	717,24	27,4%	717,12	1 434,36
Putrescibles classiques en vrac	16%	328,28	14%	361,18	689,47
Textiles sanitaires (mouchoirs, essuie tout)	15%	324,27	10%	257,07	581,34
Gaspillage alimentaire (sous emballages)	3%	64,68	4%	98,86	163,55
Éléments Recyclables dans une filière REP	44,3%	936,87	45,1%	1 181,03	2 117,90
Papiers Cartons et ELA	12%	258,95	14%	362,98	621,93
Bouteilles et Flacons en Plastique	4%	86,03	8%	217,43	303,46
Autres Emballages en Plastique ECT	9%	181,37	10%	264,28	445,65
Emballages métalliques	2%	50,10	4%	106,11	156,21
Emballages en verre	8%	161,50	6%	146,96	308,46
Textiles	3%	61,09	2%	58,46	119,55
Bois	1%	27,69	0%	4,97	32,66
Inertes	3%	62,36	0%	5,51	67,87
DEEE	2%	47,77	1%	14,34	62,11
AUTRES	21,7%	459,77	27,5%	719,98	1 179,75
Déchets Dangereux	0,00%	-	0,22%	5,79	5,79
Composites	1%	19,12	0%	-	19,12
Éléments fins < 20 mm	15%	308,79	26%	689,53	998,31
Autres	6%	131,86	1%	24,67	156,52
Total	100%	2 113,87	100%	2 618,12	4 732,00

C.3 Objectifs de réduction à l'horizon 2029

OBJECTIFS DU PLPDMA

Matières	Habitat URBAIN				Habitat PAVILLONNAIRE				OBJECTIF GLOBAL PLPDMA en Tonnes/an	OBJECTIF GLOBAL PLPDMA en Kg/an/hab	OBJECTIF GLOBAL PLPDMA Réduction /DMA
	Gisement résiduel		PLPDMA		Gisement résiduel		PLPDMA				
	%	TONNES	Taux de captage évitement	Objectif PLPDMA	%	TONNES	Taux de captage évitement	Objectif PLPDMA			
BioDéchets	33,9%	717,24		94,61	27,4%	717,12		210,19	304,80	12,41	2,2%
Putrescibles classiques en vrac	16%	328,28	15%	49,24	14%	361,18	30%	108,35	157,60	6,41	1,1%
Textiles sanitaires (mouchoirs, essuie tout)	15%	324,27	10%	32,43	10%	257,07	30%	77,12	109,55	4,46	0,8%
Gaspillage alimentaire (sous emballages)	3%	64,68	20%	12,94	4%	98,86	25%	24,72	37,65	1,53	0,3%
Eléments Recyclables dans une filière REP	44,3%	936,87		291,01	45,1%	1 181,03		625,19	916,20	37,29	6,7%
Papiers Cartons et ELA	12%	258,95	40%	103,58	14%	362,98	60%	217,79	321,37	13,08	2,3%
Bouteilles et Flacons en Plastique	4%	86,03	40%	34,41	8%	217,43	60%	130,46	164,87	6,71	1,2%
Autres Emballages en Plastique ECT	9%	181,37	40%	72,55	10%	264,28	60%	158,57	231,12	9,41	1,7%
Emballages métalliques	2%	50,10	40%	20,04	4%	106,11	40%	42,44	62,48	2,54	0,5%
Emballages en verre	8%	161,50	25%	40,38	6%	146,96	40%	58,78	99,16	4,04	0,7%
Textiles	3%	61,09	25%	15,27	2%	58,46	25%	14,62	29,89	1,22	0,2%
Bois	1%	27,69	0%	-	0%	4,97	0%	-	-	-	0,0%
Inertes	3%	62,36	0%	-	0,2%	5,51	20%	1,10	1,10	0,04	0,0%
DEEE	2%	47,77	10%	4,78	1%	14,34	10%	1,43	6,21	0,25	0,0%
AUTRES	21,7%	459,77		207,93	27,5%	719,98		307,09	515,02	20,96	3,8%
Déchets Dangereux	0%	-	0%	-	0,2%	5,79	30%	1,74	1,74	0,07	0,0%
Composites	1%	19,12	0%	-	0%	-	0%	-	-	-	-
Eléments fins < 20 mm	15%	308,79		-	26%	689,53		-	-	-	-
Autres	6%	131,86		-	1%	24,67		-	-	-	-
Déchets Verts		772,38	5%	38,62		956,62	10%	95,66	134,28	5,47	1,0%
Gravats		846,53	20%	169,31		1 048,47	20%	209,69	379,00	15,43	2,8%
Encombrants (>> réemploi)		803,65	2%	16,07		995,35	2%	19,91	35,98	1,46	0,3%
								Total	2 287,01	93,09	16,7%

C.4 Budget prévisionnel

FLUX		Principales actions	Tonnage Evité / PLPDMA (T)	ECONOMIE ANNUELLE GÉNÉRÉE / PLPDMA	COÛT ANNUEL ASSOCIE/ACTION	Commentaires	ECONOMIE ANNUELLE GÉNÉRÉE / PLPDMA	COÛT ASSOCIE/ACTION	VENTILATION EN KG/AN/HAB
Omr	Textiles	Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) Développement du réseau des PAV	29	4 060,00 €	2 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions	4 060,00 €	2 000,00 €	1,18
	Déchets compostables	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables	7	980,00 €	8 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions	47 880,00 €	283 000,00 €	0,28
		Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	75	10 500,00 €	5 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CCI REGION Cout partagés Edition avec d'autres actions			3,05
		Impliquer les commerces et les marchés alimentaires	25	3 500,00 €	2 500,00 €	Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions			1,02
		Développer le compostage individuel et/ou la collecte des bio déchets.	195	27 300,00 €	255 000,00 €				7,94
		Développer le compostage collectif	10	1 400,00 €	7 500,00 €				0,41
		Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost	30	4 200,00 €	5 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions			1,22
	Verre	Communication TRI	99	13 860,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	13 860,00 €	2 000,00 €	4,03
	Papiers	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités	90	12 600,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	491 400,00 €	61 000,00 €	3,66
	Papiers + Emballages	Développement communication TRI >>> Extensions / geste de tri	630	466 200,00 €	55 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions			25,64
Omr + Papiers + Emballages	Réduire les déchets des administrations Communication TRI	60	8 400,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	2,44			
Omr	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité	30	4 200,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	4 200,00 €			2 000,00 €
Déchetterie	DNR	Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation	36	5 040,00 €	1 500,00 €	Supports de communication disponibles ADEME Cout partagés Edition avec d'autres actions	5 740,00 €	2 500,00 €	1,47
		Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité	5	700,00 €	1 000,00 €	Communication mairies bonnes pratiques, grilles de notation,...			0,20
	GRAVATS - DV	Réduire les déchets des entreprises	513			Communication - Contrôle d'accès			20,80
	DV	Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost	105	5 250,00 €	- €	Supports chambre Agriculture	5 250,00 €	- €	4,27
	DEEE	Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE	6	840,00 €	- €	Supports de communication Eco organismes	840,00 €	- €	0,24
	MOBILIER	Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE	16	2 184,00 €	- €	Supports de communication Eco organismes	2 184,00 €	- €	0,63
	DDS	Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux	1,50	975,00 €	2 500,00 €	Supports ADEME	975,00 €	2 500,00 €	0,06
Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE		Supports de communication Eco organismes							

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES INDICATEURS DU PLPDMA	35 000,00 €
---	-------------

BILAN FINANCIER GLOBAL ANNUEL PLPDMA	
COUT TOTAL ANNUEL PLPDMA	388 000,00 €
GAIN TOTAL ANNUEL PLPDMA	572 189,00 €
SOLDE FINANCIER ANNUEL PLPDMA	184 189,00 €



C.5 Les moyens humains

Le responsable de prévention est placé sous l'autorité de l'animatrice du projet, qui anime des réunions mensuelles, trimestrielles et annuelles de bilan de l'avancement du PLPDMA et de suivi de la performance (indicateurs).

MISSIONS
Élaboration des documents de communication
Animation, organisation et participation aux événements (stands, ...) Planification et réalisation des actions prévues au PLPDMA
Animation du PLDMA avec les partenaires (Bailleurs, organismes de soutien, SDEDA, académie, ...)
Formation et animation du réseau d'acteurs (Mairies, commerçants écoles, ...)
Recherche de nouveaux partenaires et relais pour le développement des actions
Suivi des performances du PLPDMA (indicateurs, rapports)

C.5.1 Indicateurs

En plus des indicateurs de performance qui ont été établis pour chaque fiche action et serviront d'outils de pilotage pour évaluer et réorienter les actions, des indicateurs ont été choisis pour assurer le pilotage **global** du PLPDMA :

- ❖ Le % de réduction des DMA
- ❖ Le % de réduction des OMr
- ❖ Le coût annuel des actions du PLDMA
- ❖ Le nombre d'ETP

C.6 Les axes de travail

C.6.1 Bilan de la concertation des acteurs

Afin de co-construire le programme d'actions, plusieurs réunions de concertation réunissant les membres de la CCES et les personnes intéressées se sont tenues du 17/5/2022 au 08/11/2022. Les participants aux groupes de travail ont fait des propositions permettant l'élaboration des fiches de travail.

Les actions s'articuleront autour de six thématiques en cohérence avec les politiques nationales, régionales et les objectifs de l'ADEME.

❖ Les fiches actions détaillées se trouvent en **annexe 5**

AXES	ACTIONS	Potentiel de réduction (kg/hab/an)
1 Lutte contre le gaspillage alimentaire	1. Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables 2. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ; 3. Impliquer les commerces et les marchés alimentaires ;	4,36
2 Sensibilisation à la prévention des déchets	4. Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux 5. Réduire la distribution d'imprimés non sollicités 6. Mobiliser les partenariats et les relais locaux ;	33,4
3 Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - des biodéchets	7. Développer le compostage individuel. 8. Développer le compostage collectif ; 9. Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost ;	13,84
4 Réemployer, donner, réparer, recycler	10. Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ; 11. Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.	3,52
5 Eco-exemplarité de la collectivité	12. Réduire les déchets des administrations 13. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité.	3,87
6 Prévention des déchets des entreprises	14. Réduire les déchets des entreprises	20,80

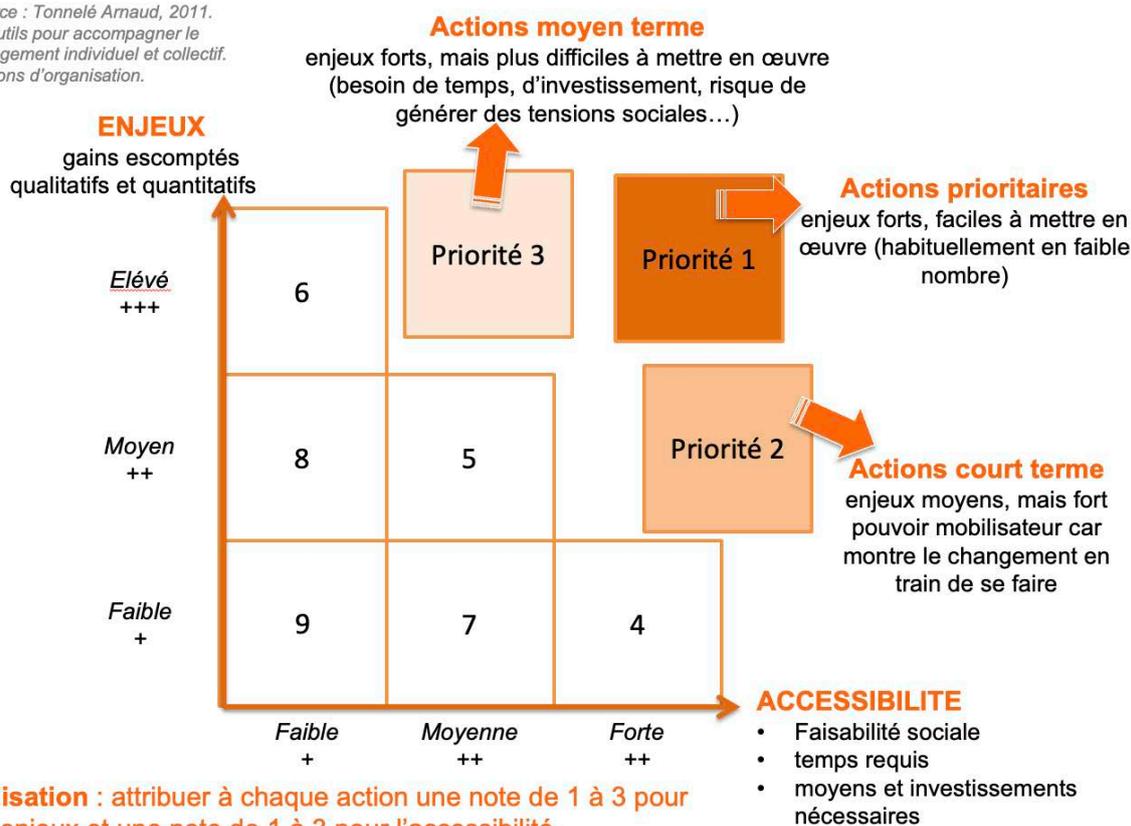


C.7 Synthèse et programmation des actions

Il est nécessaire d'échelonner les actions sur la durée du PLPDMA en menant en priorité celles qui sont les mieux notées. Nous nous aiderons de ce type de matrice de priorisation.

MATRICE DE PRIORISATION

Source : Tonnelé Arnaud, 2011.
65 outils pour accompagner le changement individuel et collectif.
Editions d'organisation.



ACTIONS		2024	2025	2026	2027	2028	2029																		
Axe 1	Lutte contre le gaspillage alimentaire																								
Action 1	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables																								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation.																								
	2 journées thématiques (écoles, EPHAD...) Utiliser le prêt d'exposition itinérante (bibliobus) "des gestes en plus , des déchets en moins".																								
	Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation.																								
	Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs.																								
Action 2	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective																								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Développer la mise en place de solutions de micro-méthanisation																								
	Engagement dans la charte "écolycées".																								
	Mutualiser avec les filières de la grande distribution																								
	Accompagner les actions de don alimentaire (secours populaire, SPA...)																								
	Faire participer les agents des producteurs à la lutte contre le gaspillage.																								
Action 3	Impliquer les commerces et les marchés alimentaires																								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Créer une bourse d'échanges type club d'écologie industrielle.																								
	Sensibiliser, diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée et poursuivre l'action de la CCI dans le cadre du gourmet-bag																								
	Promouvoir les achats en vrac																								
	Mettre en œuvre des dispositifs de récupération/transformation/don des invendus.																								
	Prolonger l'action de la CCI (opération France Relance Commerçant Écoresponsable) pour la mise en œuvre d'une « distinction type Label ».																								

ACTIONS		2024	2025	2026	2027	2028	2029															
Axe 2	Sensibilisation du public																					
Action 4	Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux																					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Sensibiliser aux éco-achats, fabrication de produits ménagers non toxiques.																					
	Campagnes d'affichage dans les réseaux de distribution pour peintures sans solvants. Récupération pots de peinture vidés.																					
	Campagnes dans les écoles																					
	Mener des partenariats avec les acteurs du territoire pour inciter les ménages à utiliser les services de collecte																					
	Mise à disposition expo permanente Ferme de Flo																					
Action 5	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités																					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Incitation au STOP PUB. Distribution en points relais, animations, kits de bienvenue,...																					
	Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'habitat																					
	Actions de sensibilisation dans les établissements (recto verso, recyclé, ...)																					
Action 6	Mobiliser les partenariats et les relais locaux																					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Présenter les actions du PLPDMA aux élus/agents des mairies, fédérer un réseau d'acteurs locaux.																					
	Capitaliser chaque année. Mettre en valeur les actions																					
	Rédiger des outils pratiques pour généraliser ces actions sur tout le territoire en les déclinant par type d'établissement.																					
	Visites des déchetteries, centres de tri																					
	Partenariat et outils pratiques à destination des bailleurs. Mettre en œuvre une opération « famille zéro déchets ».																					



ACTIONS		2024	2025	2026	2027	2028	2029																		
Axe 3	Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - biodéchets																								
Action 7	Développer le compostage individuel																								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Lancer une étude sur le compostage individuel.																								
	Organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d'utilisation fourni).																								
	- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité																								
	Organiser des ateliers de construction et utilisation de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.																								
Action 8	Développer le compostage collectif																								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Réaliser une enquête sur les attentes des habitants concernant le compostage collectif.																								
	Créer des outils de communication pour renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles																								
	Créer un réseau de référents "compostage domestique" et valoriser les participants																								
	Sensibiliser les enseignants et les personnels des services																								
	Mettre à disposition un broyeur à l'attention des collectifs pour utilisation in-situ du compost (aires de jeux – espaces verts).																								
	Développer le compostage des déchets verts municipaux en implantant de mini-stations de compostage sur les sites adéquats																								
Action 9	Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost																								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Communiquer les bonnes pratiques au sein des déchetteries																								
	Suivre le traitement des déchets verts des espaces verts des communes en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs																								
	Recenser les filières sur le territoire, quantités, potentiel de récupération, site de micro-méthanisation.																								
	Mettre en place un système de location de broyeurs en rotation sur les communes afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place																								

ACTIONS		2024	2025	2026	2027	2028	2029															
Axe 4	Réemployer, donner, réparer, recycler																					
Action 10	Développer la collecte et la valorisation des TLC																					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Sensibiliser et informer en créant et en diffusant des outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC																					
	Inciter au développement des points de collecte volontaires sur l'espace public et privé.																					
	Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux																					
	Organiser les animations locales et les projets pédagogiques en donnant du sens par fort accent sur la destination des produits																					
Action 11	Développer tous les modes de collecte spécifiques permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels - promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation																					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
	Organiser des espaces dépôts en DÉCHETTERIES																					
	Accompagner les RECYCLERIES à Joigny pour jouets par « les petits marioles » et l'association Pénélope à SENS pour l'ensemble des autres produits																					
	Pour les vélos collaboration avec association réemploi vélos « La Bécane à Jules » à Dijon. Filière vélo en développement porté par ECOLOGIC.																					
	Partenariat avec le Conseil Départemental Mission Déplacement Doux																					
	Aider au développement des points de collecte éphémères																					
	informer sur les structures de réemploi lors des demandes de prise de RDV encombrants																					
	Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations, des couches lavables.																					



ACTIONS		2024	2025	2026	2027	2028	2029														
Axe 5	Éco-exemplarité de la collectivité																				
Action 12	Réduire les déchets des administrations																				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration																				
	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations																				
	Créer un réseau de référents éco-exemplarité.																				
	Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et																				
Action 13	Sensibiliser les agents et diffuser et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets																				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Créer des outils pour sensibiliser et informer les agents aux bonnes pratiques																				
	Définir la stratégie de diffusion en partenariat avec les référents éco-exemplarité																				
	Sensibilisation au port des EPI amenant une prise de conscience de la nocivité des produits																				
Action 14	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité																				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Intégrer systématiquement dans les stratégies achat une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit.																				
	Création d'une fiche dédiée à l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux - Intégration dans les grilles d'analyses pour une part de la notation.																				



ACTIONS		2024				2025				2026				2027				2028				2029			
Axe 6	Réduire les déchets des entreprises																								
Action 15	Réduire les déchets des entreprises																								
		T1	T2	T3	T4																				
	Sensibiliser les entreprises (paysagistes, artisans du bâtiment, commerçants, ...) Création d'une charte.																								
	Limiter et contrôler l'accès des professionnels en déchetteries. Mise en place d'un système de contrôle d'accès automatisé - Réalisation de voies d'évitement à																								
	Créer une déchetterie réservée aux professionnels ou horaires dédiés aux professionnels?																								
	Définir des horaires dédiés aux professionnels si obligation de les accepter/REP Bâtiment																								
	Informier sur les filières professionnelles (REP - Filières de traitement)																								



D. ANNEXES

D.1 Annexe 1 Population par communes

Communauté de Communes Yonne Nord					
Communes	Habitants	Logements	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants
Champigny	2283	1067	876	94	96
Chaumont	659	331	261	49	21
Compigny	191	89	68	13	8
Courlon	1192	608	495	71	41
Cuy	873	379	341	18	20
Evry	386	175	151	12	11
Gisy les Nobles	570	294	250	24	21
La Chapelle sur Oreuse	617	298	226	46	26
Michery	1033	538	450	58	30
Pailly	290	151	107	39	4
Perceneige	952	555	408	95	52
Plessis St Jean	219	145	98	36	11
Pont Sur Yonne	3382	1849	1526	99	224
St Serotin	565	293	234	40	19
Serbonnes	600	348	243	81	25
Sergines	1295	607	509	59	39
Thorigny sur Oreuse	1485	916	691	65	161
Villeblevin	1866	831	729	53	49
Villemanoche	667	349	285	37	27
Villenavotte	179	90	80	8	2
Villeneuve la Guyard	3444	1590	1343	72	175
Villeperrot	322	197	142	36	20
Vinneuf	1498	747	593	80	74
Total CCYN	24 568	12 447	10 106	1 185	1 156



Représentants des acteurs du territoires

Collège de Pont sur Yonne
Collège de Villeneuve la Guyard
SIVOS Évry-Gisy
Fédération du Bâtiment
EHPAD « Les Champs Blancs » Sergines
La Ferme de Flo
Association Pénélope
Association régionale des acteurs du réemploi
Domanys

► **CHARGE** le Président de signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Secrétaire de séance, Martine COQUILLE



le Président, Thierry SPAHN



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Sens le 9 décembre 2022 et de sa publication légale le 9 décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



D.3 Annexe 3 : Membres de la CCES

MEMBRES DE LA CCES				
	Nom	Prénom	Organisme	FONCTION
COMITÉ DE PILOTAGE	Chislard	Patrick	Élu référent - CCYN	Vice-président chargé de l'environnement
	Mateo	Anthony	Animateur - Secrétaire - CCYN	Chargé de mission transition environnementale
	Alexandre	Finelli	CCYN	Responsable technique
	Michelle	Hermann	CCYN	Directrice générale des service
	Alexandre	Champion	Société ENVIREC	AMO
COLLECTIVITE	Spahn	Thierry	CCYN	Président
	Chislard	Patrick	CCYN	Vice-président chargé de l'environnement
	Hautecoeur	Tatiana	CCYN	Maire de Villeperrot
INSTITUTIONNELS	Jan	Frédéric	ADEME	Coordinateur économie circulaire
	Cayzac	Laurent	Département	Chargé de mission restauration
	Darlot	Nadine	Chambre d'agriculture	Représentante
	Philippe	Edouard	Chambre de commerce et d'industrie	Conseiller environnement
	Lomazzi	Alexandra	Région	Chargée de mission déchets - économie circulaire
ACTEURS DU TERRITOIRE	Pouthé	Christophe	SIVOS Evry-Gisy	Président
	Duchet	Christian	Fédération du bâtiment	Secrétaire général
	Alessandra	Anne-Claire	Collège Pont-sur-Yonne	Professeure référente dév. durable
	Ray	Catherine	Ehpad les champs blancs Sergines	Directrice
	Pouteau	Florence	La ferme de Flo	Gérante
	François	Karine	Association Pénélope	Directrice
	Werbrouck	Justine	Association régionale des acteurs du réemploi	Chargée de mission
	Bueb	Stéphane	Domanys	Responsable technique
ACTEURS PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL				
	Nom	Prénom	Organisme	FONCTION
	Brancaccio	Massimo	SDCY	Chargé de mission Economie circulaire
	Bosquet	Jeannette	Association PAS SI BETES	Présidente de l'Association
	Henry	Marie-José	Association PAS SI BETES	Trésorière de l'Association
	Werbrouck	Justine	Association régionale des acteurs du réemploi	Chargée de mission
	Bueb	Stéphane	Domanys	Responsable technique
	Alessandra	Anne-Claire	Collège Pont-sur-Yonne	Professeure référente dév. durable
	Darlot	Nadine	Chambre d'agriculture	Représentante
	Pouteau	Florence	Ferme de Flo	Gérante
	Philippe	Edouard	Chambre de commerce et d'industrie	Conseiller environnement
	Pitou	André	Mairie de Sergines / SIVOS	Maire et président du SIVOS
	Akkoui	Nagui	Mairie de Sergines	Adjoint au maire
	Lomazzi	Alexandra	Région BFC	Chargée de mission déchets-ECI
	Fauvey	Nadège	Région BFC	Animatrice plan régional de prévention et de gestion des déchets
	Cayzac	Laurent	Département	Chargée de mission restauration
	Pasquier	Joan	Ehpad Lamy-Delettrez	Directeur
	Duchet	Christian	Fédération du bâtiment (Yonne)	Secrétaire général
	Dombrowski	Chantal	Ecole primaire Paul Bert Pont-sur-Yonne	Directrice
	Ray	Catherine	Ehpad les champs blancs Sergines	Directrice
	Barberino	Brigitte	Ehpad les champs blancs Sergines	Assistante de direction
	Pouthé	Christophe	SIVOS Evry-Gisy les Nobles	Président
	François	Karine	Association Pénélope	Directrice

D.4 Annexe 4 : Participants aux groupes de travail

ACTEURS PARTICIPANTS AUX ATELIERS PLPDMA DE LA CCYN				
	Nom	Prénom	Organisme	FONCTION
Atelier 1 (axe1): Lutte contre le gaspillage alimentaire	Chislard	Patrick	CCYN	Vice-président chargé de l'environnement
	Hautecoeur	Tatiana	CCYN	Maire de Villeperrot
	Finelli	Alexandre	CCYN	Responsable des services techniques
	Lomazzi	Alexandra	Région BFC	Chargée de mission déchets-ECI
	Cayzac	Laurent	Département de l'Yonne	Chargé de mission restauration
	Philippe	Edouard	CCI	Conseiller environnement
	Pasquier	Joan	Ehpad Lamy-Deleltrez	Directeur
	Dombrowski	Chantal	Ecole primaire Paul Bert, Pont-sur-Yonne	Directrice
Atelier 2 (axes 2-3): Sensibilisation du public / réduction et gestion de proximité des déchets végétaux	Chislard	Patrick	CCYN	Vice-président chargé de l'environnement
	Hautecoeur	Tatiana	CCYN	Maire de Villeperrot
	Finelli	Alexandre	CCYN	Responsable des services techniques
	Pitou	André	Mairie de Sergines / SIVOS	Maire et président du SIVOS
	Akkaoui	Nagui	Mairie de Sergines	Adjoint au maire
	Cayzac	Laurent	Département de l'Yonne	Chargé de mission restauration
	Darlot	Nadine	Chambre d'agriculture	Représentante élue
	Pasquier	Joan	Ehpad Lamy-Deleltrez	Directeur
	Bueb	Stéphane	Domanys	Responsable technique
	Pouteau	Florence	La ferme de Flo	Gérante
		Association "Pas si bêtes"	Agent	
Atelier 3 (axe 4): réemployer, donner, réparer, recycler	Chislard	Patrick	CCYN	Vice-président chargé de l'environnement
	Herrmann	Michelle	CCYN	DGS
	Finelli	Alexandre	CCYN	Responsable des services techniques
	Mateo	Antony	CCYN	Chargé de mission environnement
	Cayzac	Laurent	Département de l'Yonne	Chargé de mission restauration
	Werbrouck	Justine	ARAR	Chargée de mission
	François	Karine	Association Pénélope	Directrice
	Bosquet	Jeannette	Association "Pas si bêtes"	Présidente de l'Association
	Henry	Marie-José	Association "Pas si bêtes"	Trésorière de l'Association
Pouthé	Christophe	SIVOS Evry-Gisy les Nobles	Président	
Atelier 4 (axes 5-6): Eco exemplarité de la collectivité/ Prévention des déchets d'activité économique-ECI	Chislard	Patrick	CCYN	Vice-président chargé de l'environnement
	Herrmann	Michelle	CCYN	DGS
	Finelli	Alexandre	CCYN	Responsable des services techniques
	Mateo	Antony	CCYN	Chargé de mission environnement
	Cayzac	Laurent	Département de l'Yonne	Chargé de mission restauration
	Ray	Catherine	Ehpad les champs blancs Sergines	Directrice
	Barberino	Brigitte	Ehpad les champs blancs Sergines	Assistante de direction
	Alessandra	Anne-Claire	Collège Pont-sur-Yonne	Professeure référente dév. Durable
	Pouthé	Christophe	SIVOS Evry-Gisy les Nobles	Président



AXE 1 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	3
ACTION 1. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES.	3
ACTION 2. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE	4
ACTION 3. IMPLIQUER LES COMMERCES ET LES MARCHES ALIMENTAIRES.....	5
AXE 2 : SENSIBILISATION DU PUBLIC	6
ACTION 4. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION DES DECHETS DANGEREUX	6
ACTION 5. REDUIRE LA DISTRIBUTION D’IMPRIMES NON SOLLICITES.....	7
ACTION 6. MOBILISER LES PARTENARIATS ET LES RELAIS LOCAUX	8
AXE 3 – RÉDUCTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DECHETS VÉGÉTAUX - BIODÉCHETS	9
ACTION 7. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	9
ACTION 8. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF	10
ACTION 9. OPTIMISER LES FILIERES D’APPROVISIONNEMENT EN BROyat ET L’UTILISATION DU COMPOST	11
AXE 4 – RÉEMPLOYER, DONNER, RÉPARER, RECYCLER	12
ACTION 10. DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC.....	12
ACTION 11. DÉVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE RÉEMPLOYER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS OCCASIONNELS - PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION.....	13
AXE 5 – ECO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	14
ACTION 12. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS	14
ACTION 13. SENSIBILISER LES AGENTS ET DIFFUSER DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	15
ACTION 14. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ	16
AXE 6 – PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES	17
ACTION 15. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES	17

Le plan d'action pluriannuel doit fixer les objectifs de réduction des DMA et définir les mesures à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	3
ACTION 1. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES.	3
ACTION 2. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE	4
ACTION 3. IMPLIQUER LES COMMERCES ET LES MARCHES ALIMENTAIRES.....	5
AXE 2 : SENSIBILISATION DU PUBLIC.....	6
ACTION 4. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION DES DECHETS DANGEREUX	6
ACTION 5. REDUIRE LA DISTRIBUTION D’IMPRIMES NON SOLLICITES.....	7
ACTION 6. MOBILISER LES PARTENARIATS ET LES RELAIS LOCAUX	8
AXE 3 – RÉDUCTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DECHETS VÉGÉTAUX - BIODÉCHETS.....	9
ACTION 7. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	9
ACTION 8. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF	10
ACTION 9. OPTIMISER LES FILIERES D’APPROVISIONNEMENT EN BROyat ET L’UTILISATION DU COMPOST	11
AXE 4 – RÉEMPLOYER, DONNER, RÉPARER, RECYCLER.....	12
ACTION 10. DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC.....	12
ACTION 11. DÉVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE RÉEMPLOYER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS OCCASIONNELS - PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION.....	13
AXE 5 – ECO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	14
ACTION 12. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS.....	14
ACTION 13. SENSIBILISER LES AGENTS ET DIFFUSER DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	15
ACTION 14. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ.....	16
AX6 – PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES.....	17
ACTION 15. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES	17

Le plan d'action pluriannuel doit fixer les objectifs de réduction des DMA et définir les mesures à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les actions possibles pour cet axe sont :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration mise en œuvre par la collectivité ;
- Impliquer les commerces, les restaurateurs et les marchés alimentaires ;
- Impliquer les commerces et les marchés alimentaires.

ACTION 1. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES.																			
Gisement impacté	Les déchets alimentaires																		
Public(s) cible(s)	Les ménages																		
Objectif général	- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur diffuser des exemples de gestes à adopter afin de diminuer leur gaspillage alimentaire ; - Fédérer un réseau d'acteurs autour de la thématique du gaspillage alimentaire.																		
Contexte et éléments de diagnostic	Les déchets fermentescibles représentent un pourcentage important des OMR, dont près de la moitié sont des déchets alimentaires (épluchures, restes, ...) et des aliments non consommés. Par ailleurs une part des biodéchets sont produits par les « non-ménages »																		
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation. Pour cela, animations locales sur les lieux de vie (marchés alimentaires, fêtes de quartier, magasins ...) et les projets pédagogiques en milieu scolaire. Des animations peuvent être organisées lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec mobilisation des agents et des partenaires (commerçants, enseignes de la grande distribution...). • Promotion des bonnes pratiques via animation sous forme stand . Organisation de 2 journées thématiques contre le gaspillage alimentaire – Écoles, EPHAD, Grande distribution Utiliser le prêt d'exposition itinérante (bibliobus) « des gestes en plus, des déchets en moins. </td> <td>Service propreté, affaires scolaires, département Région</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). • Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers et de la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien. Organiser un appel à candidature pour les foyers volontaires </td> <td>- CCYN - DEPARTEMENT - ASSOCIATIONS - BAILLEURS - COMMERÇANTS MAISONS DE RETRAITE</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des échanges réguliers seront organisés afin de permettre aux acteurs de mieux se connaître et d'identifier les actions communes qu'ils pourraient mener ensemble. </td> <td>AGENTS et moyens CCYN pour animer</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation. Pour cela, animations locales sur les lieux de vie (marchés alimentaires, fêtes de quartier, magasins ...) et les projets pédagogiques en milieu scolaire. Des animations peuvent être organisées lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec mobilisation des agents et des partenaires (commerçants, enseignes de la grande distribution...). • Promotion des bonnes pratiques via animation sous forme stand . Organisation de 2 journées thématiques contre le gaspillage alimentaire – Écoles, EPHAD, Grande distribution Utiliser le prêt d'exposition itinérante (bibliobus) « des gestes en plus, des déchets en moins.	Service propreté, affaires scolaires, département Région	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). • Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers et de la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien. Organiser un appel à candidature pour les foyers volontaires	- CCYN - DEPARTEMENT - ASSOCIATIONS - BAILLEURS - COMMERÇANTS MAISONS DE RETRAITE	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des échanges réguliers seront organisés afin de permettre aux acteurs de mieux se connaître et d'identifier les actions communes qu'ils pourraient mener ensemble. 	AGENTS et moyens CCYN pour animer										
	Descriptif de l'action	Qui ?																	
	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation. Pour cela, animations locales sur les lieux de vie (marchés alimentaires, fêtes de quartier, magasins ...) et les projets pédagogiques en milieu scolaire. Des animations peuvent être organisées lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec mobilisation des agents et des partenaires (commerçants, enseignes de la grande distribution...). • Promotion des bonnes pratiques via animation sous forme stand . Organisation de 2 journées thématiques contre le gaspillage alimentaire – Écoles, EPHAD, Grande distribution Utiliser le prêt d'exposition itinérante (bibliobus) « des gestes en plus, des déchets en moins.	Service propreté, affaires scolaires, département Région																	
	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). • Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers et de la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien. Organiser un appel à candidature pour les foyers volontaires	- CCYN - DEPARTEMENT - ASSOCIATIONS - BAILLEURS - COMMERÇANTS MAISONS DE RETRAITE																	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des échanges réguliers seront organisés afin de permettre aux acteurs de mieux se connaître et d'identifier les actions communes qu'ils pourraient mener ensemble. 	AGENTS et moyens CCYN pour animer																		
Structure pilote	CCYN																		
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils à diffuser lors des animations locales, kit de communication adapté selon les différents profils. >>>> ADEME CITEO Exposition itinérante Région																		
Indicateurs	Indicateurs de résultats : - Nombre d'usagers sensibilisés - Nombre de foyers témoins engagés - Résultats de caractérisation (annuelle - 6 mois après les actions de communication et ensuite annuelle à la même période de l'année																		
Partenaire(s) et relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Partenaires pour la diffusion d'outils/animations : RÉGION, DEPARTEMENT, ACADEMIE, ADEME, CITEO,																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2024	2025	2026	2027	2028	2029								X				
2024	2025	2026	2027	2028	2029														
	X																		

ACTION 2. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Gisement impacté	Les déchets alimentaires															
Public(s) cible(s)	Les gestionnaires et le personnel des restaurants collectifs de la collectivité, par extension les convives.															
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants de la collectivité en formalisant l'engagement des gestionnaires dans une charte et en engageant des actions concrètes.															
Contexte	La part de biodéchets mis à la poubelle par ces organismes peut être importante															
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action								Qui ?							
	<ul style="list-style-type: none"> - Engager les restaurants des collectivités dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur un catalogue de fiches bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire Ex : bar à troc, poules, lapins, mesure du gâchis, broyeurs/déshydrateurs en cuisine, ... - Engagement dans la charte Écolycée : améliorer la connaissance des effectifs, ajuster la préparation des repas, adapter le service, valoriser les restes, limiter le gaspillage du pain, sensibiliser équipes et convives, sensibiliser à la nutrition, Adapter la ration à la demande) 								Communes							
									Collèges							
									Lycées							
									Ephads							
	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les acteurs de la restauration des collectivités dans les opérations de don alimentaire. (Ex : dons des produits proches de dates de péremption aux associations >>>> secours populaire, SPA, ...) 								Agents CCYN Département CCYN							
Proposition du Service Éducation → Ferme de Flo avec fourniture des contenants par CCYN								CCYN								
<ul style="list-style-type: none"> - Développer la mise en place de solutions de micro-méthanisation in situ pour valorisation des bio déchets sur site de production – Accompagnement par la collectivité pour trouver des sites d'implantation qui pourraient être partagés 								Agents CCYN								
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer pour mutualiser AVEC les filières de la grande distribution le réemploi des denrées alimentaires. 								Cantines								
<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer les agents des producteurs à la lutte contre le gaspillage Mise à disposition des agents pour leurs animaux 																
Structure pilote	CCYN															
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Charte de partenariat de lutte contre le gaspillage alimentaire, catalogue de fiches bonnes pratiques, outils pratiques pour informer, sensibiliser le personnel et les convives. (Petite faim / Grande faim) Mise en valeur des actions exemplaires par la collectivité.															
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signataires de la charte Nombre d'établissements ayant engagé des actions (campagne de pesées ou de suivi des pertes alimentaires, actions au niveau des commandes, du service ...) - Nombre d'établissements ayant mis en place une procédure de don alimentaire - Pesée des déchets alimentaires 															
Partenaire(s) et relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les gestionnaires d'établissements de restauration collective - Directions CCYN concernées : Propreté, affaires scolaires, communication - Les associations et intermédiaires concernant le don alimentaire - Chambre d'agriculture, Région et site Ministère (Alim'Agri https://agriculture.gouv.fr/campagne-frais-et-local-kit-de-communication) - Autres partenaires pour la diffusion d'outils/animations : ADEME, Fédération Française de Cuisine Amateurs, Commerçants restauration, primeurs, grande distribution... 															
<u>2024</u>		<u>2025</u>			<u>2026</u>			<u>2027</u>			<u>2028</u>			2029		
		X														

ACTION 3. IMPLIQUER LES COMMERCE ET LES MARCHES ALIMENTAIRES

Gisement impacté	Les déchets alimentaires	
Public(s) cible(s)	Les commerces d'alimentation, les marchés alimentaires, les restaurateurs, les jardinerie/animalerie	
Objectif général	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie ...) - Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques (proposition du gourmet -bag) ; - Développer les dispositifs de récupération-transformation... 	
Contexte		
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Créer une bourse d'échanges type club d'écologie industrielle.	Chambre d'Agriculture
	- promouvoir les achats « en vrac », sans emballage jetable, zéro déchet, permettant aux consommateurs d'acheter la juste quantité d'aliments dont ils ont besoin.	CCI Grande Distribution
	- Diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée : Sensibiliser la restauration privée à mettre en place des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire et poursuivre l'action de la CCI dans le cadre du gourmet-bag	CCYN
	- mettre en œuvre des dispositifs de récupération-transformation-don des fruits et légumes et autres invendus sur les marchés alimentaires. – Réemploi croisement filière. Création d'une structure de mise en relation. Associations Cuisine solidaire	CCYN Commerçants
	- Prolonger l'action de la CCI (opération France Relance / Commerçant Éco-responsable) pour la mise en œuvre d'une « distinction type Label » pour valoriser les commerces (restaurants, distributeurs ...) engagés dans des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire. Étudier le format et le type de support à concevoir (macarons/étiquettes, affiches ...) COMMUNIQUER sur les établissements labellisés.	CCI CCYN
Structure pilote de l'action	CCYN	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Outils pour sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques, promotion des box anti-gaspi, distinction « ici Gourmet-bag »</p> <p>Programme PERF (programme environnemental régional fédérateur – environnement.bfc.cci.fr) qui propose un ensemble de ressources à la disposition des commerçants</p> <p>KIT CCI</p>	
Indicateurs	<p>Nombre de commerces labellisés</p> <p>Nombre de commerces engagés dans les opérations de don.</p>	
Partenaire(s) et relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	CCI, (opération France Relance Commerçant Écoresponsable – contact. : e.philippe@yonne.cci.fr), Chambre d'agriculture à contacter	

2024	2025	2026	2027	2028	2029
X					

AXE 2 : SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les actions définies pour cet axe sont :

- Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux
- Réduire la distribution d'imprimés non sollicités
- Renforcer les partenariats et les relais locaux ;

ACTION 4. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION DES DECHETS DANGEREUX					
Gisement impacté	Les déchets dangereux issus des ménages et des entreprises qui sont collectés en tant qu'« assimilés » présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement (ex : piles, peintures, solvants, eau de javel, DASRI, médicaments, bouteilles de gaz, lampes usagées, etc).				
Public(s) cible(s)	Les ménages, et par extension les entreprises dont les déchets sont collectés en tant qu'« assimilés »				
Objectif général	- Inciter les ménages aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) ; - Sensibiliser les ménages à utiliser les collectes appropriées pour leurs déchets dangereux.				
Contexte	Les points de collecte (piles, ampoules, ...) proposés dans les magasins sont de plus en plus utilisés. Différentes enquêtes montrent que le tri des peintures et solvants n'est pas au même niveau...				
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?			
	INFORMER : Sensibiliser les usagers aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) et à la fabrication de produits ménagers non toxiques, en poursuivant les animations de sensibilisation Calendriers de collecte. Campagnes d'affichage dans les réseaux de distribution pour les peintures naturelles, sans solvant (grande surfaces, commerces, ...) >>>> nettoyage à l'eau Action de récupération des pots de peinture vides ou presque Grande distribution à destination des particuliers avec campagne d'affichage	Recenser, démarcher, développer partenariat chargé de mission CCYN			
	Campagnes dans les écoles (piles, peintures à l'eau...) Exemple des collèges jeux inter-cours, expositions, sensibilisation des élèves et des équipes produits de nettoyage	Chargé de mission Département Service éducation			
	Mener des partenariats avec les acteurs du territoire pour inciter les ménages à utiliser les services de collecte appropriés. Mise à disposition expo permanente Ferme de Flo				
Structure pilote de l'action	CCYN – Service éducation – Ferme de Flo				
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Créer des outils (Carte info sur les DDS ...), utilisation des outils mis à disposition par les éco-organismes, créer des outils pour la diffusion aux acteurs relais (ex : magasins de bricolage ...).				
Indicateurs	Indicateur de résultats : - Quantités annuelles de DDS jetés (données issues des caractérisations sur les OMR) - Quantités collectées annuellement				
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Eco organismes : ADEME, ECO DDS, COREPILE, DASTRI, RECYLUM, Agence Régionale de Santé (ARS).				
<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029
X					

ACTION 5. REDUIRE LA DISTRIBUTION D'IMPRIMES NON SOLLICITES

Gisement impacté	Les papiers graphiques et en particulier les imprimés publicitaires	
Public(s) cible(s)	Les ménages	
Objectif général	Réduire les quantités d'imprimés non sollicités collectés. Sensibiliser les habitants à l'usage du Stop Pub. Nouer des partenariats avec les distributeurs, les acteurs de l'immobilier.	
Contexte	<p>EXEMPLE :</p> <p>Le taux d'apposition du STOP PUB est souvent relativement faible. La méconnaissance des moyens pour se procurer un STOP PUB.</p> <p>Les papiers graphiques se retrouvent également en quantité importante dans la poubelle. Méconnaissance des déchets acceptés.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<p>Inciter les citoyens à la mise en place d'un STOP PUB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information sur l'utilité du STOP PUB (écoles , ...) ; - Création de points relais de diffusion du STOP PUB (ex : les mairies, les associations partenaires, les distributeurs partenaires, les établissements publics ...) ; - Diffusion de STOP PUB lors des animations de proximité, signature du bail, - Kit de bienvenue dans les communes pour les nouveaux arrivants 	CCYN Communes
	<p>Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'Habitat (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété...) pour réduire la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres. Diffusion de STOP PUB lors des animations de proximité, signature du bail, mise à disposition à l'accueil</p>	CCYN Bailleurs
	Actions de sensibilisation dans les établissements (recto-verso, recyclé, ...)	
Structure pilote	CCYN	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Autocollant STOP PUB, argumentaires pour apposer le STOP PUB, kit de bienvenue	
Indicateurs	<p>Indicateur de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de boîtes aux lettres dotées de STOP PUB (Taux estimatif fourni par les distributeurs) <p>Évaluation des quantités d'imprimés publicitaires évités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantités d'imprimés publicitaires et de papier dans les ordures ménagères (suivi des caractérisations sur les ordures ménagères – tonnages de papiers valorisés) 	
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Syndics, bailleurs sociaux, commerces de proximité, poste, écoles	
	ADEME, Region, ECO-FOLIO, CITEO	

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029
X						

ACTION 6. MOBILISER LES PARTENARIATS ET LES RELAIS LOCAUX

Gisement impacté	Tous les déchets ménagers															
Public(s) cible(s)	Le personnel des établissements de proximité, les ménages															
Objectif général	Assurer un ancrage local des actions du PLPDMA grâce au renforcement des partenariats et des relais locaux															
Contexte	Les actions de prévention des déchets du PLPDMA doivent être connues et diffusées pour être efficaces.															
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action										Qui ?					
	Présenter les actions du PLPDMA aux élus/agents des mairies - fédérer un réseau d'acteurs locaux , afin d'échanger sur les bonnes pratiques, actions locales.										Recenseur Chargé de mission					
	Capitaliser et actualiser chaque année l'ensemble des actions de prévention des déchets menées au niveau local, en vue de les généraliser sur tout le territoire, et mettre en valeur ces actions sur, sur les réseaux sociaux (le site internet de la collectivité).															
	Rédiger des outils pratiques pour généraliser ces actions sur tout le territoire en les déclinant par type d'établissement (ex : kit pratique pour réduire/réemployer/valoriser ses déchets à destination des mairies, à destination des écoles, à destination des bibliothèques, des établissements sportifs. Visites de déchetteries, centres de tri / UVE										CCYN					
Structure pilote de l'action	CCYN															
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Support de présentation des actions du PLPDMA, kits d'actions, spécifiques à chaque établissement. https://agriculture.gouv.fr/des-outils-pedagogiques-au-service-de-leducation-alimentaire															
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Nombre d'acteurs locaux partenaires															
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Syndics, bailleurs sociaux, commerces de proximité, Poste, ÉCOLES ADEME, Region, ECO-FOLIO, CITEO															
	<u>2024</u>			<u>2025</u>			<u>2026</u>			<u>2027</u>			<u>2028</u>			<u>2029</u>
X																

AXE 3 – RÉDUCTION ET GESTION DE PROXIMITÉ DES DECHETS VÉGÉTAUX - BIODÉCHETS

Les actions définies pour cet axe sont :

- Développer le compostage individuel.
- Développer le compostage collectif ;
- Optimiser les filières d’approvisionnement en broyat et utilisation du compost ;

ACTION 7. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL											
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts.										
Public(s) cible(s)	Les ménages										
Objectif général	Rendre accessible la pratique du compostage à l’ensemble des habitants. En proposant des composteurs à des prix attractifs. Proposer aux usagers d’habitat collectif la valorisation leurs déchets fermentescibles en proposant des composteurs individuels (appartements lombric)										
Contexte	Le plus gros gisement et le plus fort levier.										
Descriptif de l’action	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%; text-align: center; padding: 5px;">Descriptif de l’action</th> <th style="width: 20%; text-align: center; padding: 5px;">Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">- lancer une étude sur le compostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers ...) afin de déterminer les modalités de distribution de composteurs individuels (nombre de personnes intéressées, moyens requis ...). À la suite de cette étude, organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d’utilisation fourni)</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle; padding: 5px;">CCYN</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Organiser la distribution de composteurs individuels</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle; padding: 5px;">CCYN</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité. Formation par guides composteurs.</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle; padding: 5px;">CCYN</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">- Organiser des ateliers de construction et utilisation de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle; padding: 5px;">CCYN Gardiens de déchetterie</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l’action	Qui ?	- lancer une étude sur le compostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers ...) afin de déterminer les modalités de distribution de composteurs individuels (nombre de personnes intéressées, moyens requis ...). À la suite de cette étude, organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d’utilisation fourni)	CCYN	Organiser la distribution de composteurs individuels	CCYN	- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel , accessibles sur le site internet de la collectivité. Formation par guides composteurs.	CCYN	- Organiser des ateliers de construction et utilisation de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.	CCYN Gardiens de déchetterie
Descriptif de l’action	Qui ?										
- lancer une étude sur le compostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers ...) afin de déterminer les modalités de distribution de composteurs individuels (nombre de personnes intéressées, moyens requis ...). À la suite de cette étude, organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d’utilisation fourni)	CCYN										
Organiser la distribution de composteurs individuels	CCYN										
- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel , accessibles sur le site internet de la collectivité. Formation par guides composteurs.	CCYN										
- Organiser des ateliers de construction et utilisation de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.	CCYN Gardiens de déchetterie										
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, guides à fournir par le fabricant, fiches ADEME. Réflexion à mener sur la création d’une aire en déchetterie (apports ET retraits des particuliers)										
Structure pilote de l’action											
Indicateurs	- Nombre de composteurs distribués, évolution du tonnage des DMA										
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Influenceurs autour du compostage (associations, maitres-composteurs, blogs, Réseau Compost Citoyen...) Chambre d’agriculture, Inspection académique.										
<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029						
X											

ACTION 8. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les habitants, les établissements publics	
Objectif général	Valoriser via le compostage de proximité les déchets verts et les déchets alimentaires et ainsi éviter leur collecte par le service public.	
Objectif(s) quantifié(s)	- Nombre de sites de compostage en pied d'immeubles et dans les équipements collectifs.	
Contexte	Le plus gros gisement et le plus fort levier. Pas d'action spécifique menée actuellement	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Créer des outils de communication et élaborer un kit de communication afin de renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place.	Bailleurs CCYN
	- Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des habitants concernant le compostage collectif, afin de mesurer les pratiques et les attentes pour y participer, définir les moyens de pré-collecte.	Bailleurs CCYN
	- Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux afin de leurs présenter les dispositifs de soutien au compostage dans le cadre d'une démarche plus globale. Assurer un suivi des sites de compostage collectif avec rdv réguliers (suivi/motivation)	Bailleurs CCYN
	Sensibiliser les enseignants et personnels de service	Inspection académique
	- Créer un réseau de référents-compostage domestique et valoriser les participants - animer un évènement annuel sur le compostage.	
	Mettre à disposition un broyeur à l'attention des collectifs (association, syndic, services techniques, jardins familiaux) pour utilisation in-situ du compost (aires de jeux – espaces verts).	
	- Développer le compostage des déchets verts municipaux en implantant de mini-stations de compostage sur les sites adéquats (ex : dans les jardins, dans les écoles, dans les équipements sportifs ...).	
Structure pilote		
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, petits matériels (bio-seau, mélangeur etc.) et kit pédagogique. Fournir les outils individuels (outils de pré-collecte)	
Indicateurs	- quantités de compost récupérées et réutilisées - Tonnages de DV collectés en déchetterie.	
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Bailleurs sociaux, Inspection Académique, ADEME	

<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029
X					

ACTION 9. OPTIMISER LES FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN BROyat ET L'UTILISATION DU COMPOST

Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts									
Public(s) cible(s)	Les habitants, les associations et les établissements publics									
Objectif général	<p>Réduire les apports de déchets verts en déchetterie. Promouvoir les gestes permettant de gérer dans son jardin ses déchets verts.</p> <p>En mettant à disposition un broyeur communautaire. Modalités à définir : <i>en libre-service – en mise à disposition – collectivement sur RDV en communes</i></p> <p>- Trouver des solutions de proximité pour l'approvisionnement en broyat des sites de compostage ; - Trouver des débouchés pour l'utilisation du compost produit.</p>									
Contexte	<p>Les DV sont actuellement accueillis en déchetterie...</p> <p>L'apport de déchets verts en déchetterie augmente depuis quelques années.</p>									
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action								Qui ?	
	<p>- Communiquer les bonnes pratiques au sein des déchetteries. - Promotion du broyage - Promotion du mulching - Promotion du paillage - >>> Conséquence : réduction des quantités de phyto.</p> <p>- Réaliser une étude quantitative sur les filières d'utilisation de broyat et les flux entrant/sortant sur le territoire : * Étudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux et non-municipaux ;</p>								CCYN	
	<p>- Suivre le traitement des déchets verts des espaces verts des communes (parcs, jardins, cimetières en analysant les circuits de recyclage des déchets verts et en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts. - Informer en conseil communautaire sur les pratiques. Sensibiliser les communes sur leurs propres pratiques. Susciter leur adhésion au projet - afin de donner du sens et être autonomes pour l'approvisionnement en matière organique</p>								CCYN Communes	
	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les filières d'utilisation sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Estimation des quantités de compost sans débouchés actuels ; • Identifier le potentiel de récupération directe (agriculteurs, paysagistes, ...) • Recherche de site pour développer micro-méthanisation 								Chambre d'agriculture CCYN Communes Département	
	Mettre en place un système de location de broyeurs en rotation sur les communes afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place								CCYN	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>- Broyeurs / véhicule / agent formé - Outils de communication de la CCYN</p>									
Structure pilote de l'action	CCYN									
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>- Évolution de la quantité de DV collectés en déchetterie - Nombre d'articles/publications sur la gestion de proximité des déchets verts - Nombre d'interventions de broyage Nombre de sites pour lesquels des solutions ont été mises en place pour l'approvisionnement en broyat</p>									
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	<p>Les gardiens des déchetteries, les mairies (services espaces verts).</p> <p>Personnel, investissements et frais de fonctionnement à définir ADEME</p> <p>Projet de méthanisation A.B.E (Avallon Bio Énergie) adossée à une unité de déemballage et une collecte des déchets fermentescibles sur l'ensemble du territoire Yonne et départements limitrophes.</p>									
	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
X										

AXE 4 – RÉEMPLOYER, DONNER, RÉPARER, RECYCLER

Les actions définies pour cet axe sont :

- Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ;
- Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.

ACTION 10. DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC

Gisement impacté	Les Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC)					
Public(s) cible(s)	Les ménages					
Objectif général	Accroître le nombre de ménages apportant leurs TLC sur les points d'apport volontaire (conteneurs sur domaine public, points de collecte en associations y compris recyclerie, dans les magasins ...) Développer/créer les points d'apport volontaire (points fixes et collectes ponctuelles).					
Contexte	De nombreux objets se retrouvent dans les bennes DNR alors qu'ils pourraient être valorisés. L'efficacité de la collecte des textiles est souvent le plus faible de la collecte sélective) Constat de dégradation de la qualité lié aux sites de vente en ligne des produits de seconde main. Les conteneurs débordent fréquemment >>>> Mauvaise incitation à la participation des usagers.					
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?				
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer en créant et en diffusant des outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC : <ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion des vêtements de seconde main afin de lutter contre les idées préconçues (vêtements peu esthétiques, démodés, etc.) ; - Améliorer l'information sur la filière TLC, <u>peu connue et mal perçue</u> de la part du public (taille des sacs, types de TLC repris, etc.) ; - Informer sur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations, collectes solidaires, conteneurs sur domaine public, magasins etc. et leur localisation ; - Relayer ces informations et outils de sensibilisation auprès de tous les acteurs et sur le site de la collectivité. 	Communication textiles guide du tri CCYN Tableaux affichage mairie				
	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au développement de points d'apport volontaire sur l'espace public ou privé : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le maillage en borne d'apport volontaire sur domaine public ; multiplier les bornes « Le Relais » sur tous les points d'apport volontaires et améliorer l'affichage anti-idées reçues sur les sites de collecte (Liste des TLC acceptés que le public méconnaît). - Envisager des points d'apport volontaires dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies etc.) ; - Mener des partenariats avec les magasins ... concernant la mise en place des points d'apport volontaire. • Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux >>>> Diffusion de la communication 	Association « Le Relais » CCYN				
	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les animations locales et les projets pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de deux événements en mars et septembre ; - Interventions en milieu scolaire ; Ces événements seront organisés avec un fort accent sur la destination réelle des produits collectés afin de donner du sens (Ukraine...)	CCYN Enseignants				
Structure pilote	CCYN					
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication « Aucun textile n'a sa place dans la poubelle, tous les textiles ont leur place dans la borne » Utiliser les supports ECO TLC					
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de conteneurs sur le territoire (espace public + privé) - Évaluation des quantités évitées et des comportements des habitants : <ul style="list-style-type: none"> • Tonnages de TLC collectés par an • Quantités de textiles jetées dans la poubelle (via les campagnes de caractérisation) 					
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	ADEME, Région, Département, ECO-TLC kits de formation refashion.fr/citoyen/fr/communauté-kits Réseau ARAR Association Régionale des Acteurs du Réemploi, Associations Pénélope, pas si Bêtes					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X					

ACTION 11. DÉVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE RÉEMPLOYER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS OCCASIONNELS - PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Gisement impacté	Les déchets occasionnels, notamment les petits objets (livres, jouets, petit électroménager, éléments de décoration ...), le mobilier et l'électroménager															
Public(s) cible(s)	Les ménages															
Objectif général	- Faciliter l'échange et la mise en relation des donneurs et récupérateurs - Aider au développement des structures de réemploi locales (associations, recycleries)															
Objectif(s) quantifié(s)	- Le nombre de recycleries + recycleries éphémères															
Contexte	De nombreux matériaux réutilisables sont mis au rebut dans les déchetteries. Recourir aux couches jetables engendre près de 1 kg de déchets par jour et par enfant, l'équivalent de la production de déchets ménagers moyenne par jour d'un Français. À la fin des deux ans et demi d'apprentissage de la propreté, chaque enfant aura ainsi été à l'origine de la production d'environ 900 kg de couches jetables usagées en moyenne.															
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?														
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les RECYCLERIES à Joigny pour jouets par « les petits marioles » et l'association Pénélope à SENS pour l'ensemble des autres produits • DÉCHETTERIES Organiser des espaces dépôts (éventuellement reprise) sur les déchetteries. Passages réguliers des associations Pénélope et Pas si Bête. Bar à Troc + boîte à livre + jouets/jeux. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les vélos collaboration avec association réemploi vélos « La Bécane à Jules » à Dijon. Filière vélo en développement porté par ECOLOGIC. • Partenariat avec le Conseil Départemental Mission Déplacement Doux • Aider au développement des points de collecte éphémères, Événements ponctuels en partenariat avec les acteurs de proximité (ex : trocs jouets en mairie, trocs puériculture en crèches, collecte des TLC en fin de brocante, boîte à dons, Repair Café, ...), espaces intermédiaires de collecte dans les établissements de proximité (ex : dépôt de livres dans les bibliothèques, médiathèque, etc.). 	CCYN Points de collecte en vide grenier dans les communes														
	<p>- Informer sur les structures de réemploi lors des demandes de prise de RDV encombrants (site internet de collectivité, afin d'inciter à donner aux structures du réemploi, au lieu de faire appel au service des encombrants. Cette action nécessite de former les agents des déchetteries, les personnes répondant aux appels téléphoniques.</p> <p>- Promouvoir les usages, outils et acteurs du partage et de la location. Développement d'un espace sur site Internet de mise en relation pour la mise en commun de matériel. <i>Promotion des gobelets réutilisables</i> - <i>Promotion des couches lavables.</i></p>	CCYN														
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide du réemploi et de la réparation, notes informatives à destination des partenaires et établissements de proximité – Associer des partenaires type « association L'Outil en Main »															
Structure pilote	CCYN															
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectes ponctuelles (ex : collectes ponctuelles en mairies, collectes en fin de brocante etc.) - Quantité de déchets détournés de l'enfouissement/incinération/recyclage : Les tonnes collectées/an à destination de la recyclerie. 															
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	Département, Région, ADEME, CITEO, associations															
	<u>2024</u>	<u>2025</u>			<u>2026</u>			<u>2027</u>			<u>2028</u>			2029		
	X															

AXE 5 – ECO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Les actions définies pour cet axe sont :

- Réduire les déchets des administrations
- Sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets
- Systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique.

ACTION 12. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS													
Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations												
Public(s) cible(s)	L'ensemble des agents et élus de la CCYN et des communes adhérentes.												
Objectif général	Réduire les déchets issus des administrations et des équipements municipaux en impliquant l'ensemble des agents.												
Contexte	Il est indispensable que la collectivité s'engage dans les actions de prévention des déchets afin de montrer l'exemple et crédibiliser la démarche auprès des habitants. Les agents doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et de ses bénéfices.												
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).</td> <td>CCYN/MAIRIES</td> </tr> <tr> <td>Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.</td> <td>CCYN</td> </tr> <tr> <td>Créer un réseau de référents éco-exemplarité. Identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.</td> <td>CCYN/MAIRIES</td> </tr> <tr> <td>Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif ...).</td> <td>CCYN</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).	CCYN/MAIRIES	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.	CCYN	Créer un réseau de référents éco-exemplarité. Identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.	CCYN/MAIRIES	Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif ...).	CCYN		
	Descriptif de l'action	Qui ?											
	Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).	CCYN/MAIRIES											
	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.	CCYN											
Créer un réseau de référents éco-exemplarité. Identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.	CCYN/MAIRIES												
Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif ...).	CCYN												
Structure pilote de l'action	CCYN - Communes												
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Kit de bonnes pratiques.												
Indicateurs	Indicateurs de résultats - Quantités annuelles de ramettes achetées - Quantités annuelles de papiers graphiques diffusés (suivi annuel de la déclaration Eco-Folio) Nombre d'éco-gestes pratiqués dans les services concernant les déchets courants												
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	Les élus Les agents référents												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	X					
2024	2025	2026	2027	2028	2029								
X													

ACTION 13. SENSIBILISER LES AGENTS ET DIFFUSER DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Gisement impacté	Tous les déchets « transversaux » générés par les agents des administrations (papiers, gaspillage alimentaire, fournitures bureautiques, mobilier, gobelets ...)					
Public(s) cible(s)	Le personnel des administrations et équipements de proximité					
Objectif général	Solutions permettant aux agents de réduire leurs déchets (ex : développement d'une plateforme réemploi...) L'objectif : sensibiliser les agents aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à utiliser toutes les solutions qui leurs sont proposées pour réduire leurs déchets, .					
Contexte	Tous les acteurs du territoire sont concernés. À ce titre les agents sont concernés et doivent être impliqués dans le PLPDMA. Il est nécessaire de partager avec eux les enjeux, les objectifs et les résultats.					
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?				
	Créer des outils pour sensibiliser et informer les agents aux bonnes pratiques : - messages de sensibilisation, sur le site intranet, via des mails, - Conseils simples (utiliser une tasse pour son café etc.)..	CCYN				
	- Définir la stratégie de diffusion en partenariat avec les référénts éco-exemplarité (cf. fiche 12) - Sensibilisation au port des EPI - Prise de conscience de la nocivité des produits	CCYN/MAIRIES				
Structure pilote de l'action	CCYN - Communes					
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication (flash infos, courriels, fiches bonnes pratiques ou guide d'usage)					
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Nombre de messages de sensibilisation diffusés aux agents sur des sujets de prévention des déchets, Nombre de fiches « bonnes pratiques » réalisées					
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Les référénts « éco-exemplarité					
	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>
	X					

ACTION 14. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations					
Public(s) cible(s)	Les administrations, les fournisseurs					
Objectif général	Réduire les déchets de l'administration en agissant à la source, c'est-à-dire aux niveaux de la définition des besoins (quantité, nature de l'achat...), de l'approvisionnement (conditionnement...) et de l'anticipation de la fin de vie du produit (réemploi, réutilisation...), via l'intégration de clauses et/ou critères de notation intégrant la prévention dans les marchés publics.					
Contexte						
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?				
	Intégrer systématiquement dans les stratégies achat une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit. Reprise des emballages par les fournisseurs, imposée dans cahier des charges	CCYN MAIRIES				
	Création d'une fiche dédiée à l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux afin de renforcer la prise en compte de la prévention des DMA Intégration dans les grilles d'analyse pour une part de la notation	CCYN MAIRIES				
Structure pilote de l'action	CCYN					
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide des achats environnementaux					
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Part des marchés intégrant une clause et/ou un critère « économie circulaire ». - Guide des achats environnementaux : élaboration d'une fiche sur l'analyse du cycle de vie					
Partenaire(s) relais et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Toutes les Directions prescriptrices en matière d'achat, les collectivités.					
	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029
		X				

AX6 – PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Réduire les déchets des entreprises

ACTION 15. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES															
Gisement impacté	Tous les déchets issus des entreprises														
Public(s) cible(s)	Entreprises et leurs organisations professionnelles, syndicats métiers, chambres consulaires, relais d'actions/informations touchant les entreprises, ...														
Objectif général	Stabiliser/réduire les quantités de déchets d'activités économiques et des déchets non dangereux du BTP														
Contexte	<p>Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs pour les produits de leurs propres marques et les importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.</p> <p>Les entreprises génèrent des déchets en partie collectés par le service public (porte à porte et déchetteries).</p>														
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?													
	Sensibiliser les entreprises (paysagistes, artisans du bâtiment, commerçants, ...) Création d'une charte.	CCYN													
	Limiter et contrôler l'accès des professionnels en déchetteries. >>> Mise en place d'un système de contrôle d'accès automatisé -Réalisation de voies d'évitement à l'entrée des sites Définir des horaires dédiés aux professionnels si obligation de les accepter/REP Bâtiment	CCYN													
	Informier sur les filières professionnelles (REP - filières de traitement).	CCYN													
Structure pilote de l'action	CCYN														
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Règlement déchetteries														
Indicateurs	- Impact sur les tonnages d'OMR - Impact sur les tonnages de gravats en déchetterie														
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser))	- Chambre des métiers, CCI, ADEME, CITEO, Région, Département S'associer à l'action de la Région qui développe des partenariats avec les REP pour l'écoconception des produits, la collecte, la gestion et le recyclage des déchets et la gestion des données														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;"><u>2024</u></th> <th style="width: 10%; text-align: center;"><u>2025</u></th> <th style="width: 10%; text-align: center;"><u>2026</u></th> <th style="width: 10%; text-align: center;"><u>2027</u></th> <th style="width: 10%; text-align: center;"><u>2028</u></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029	X						
	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	2029									
X															

D.6 Annexe 6 : Acronymes et définitions

ACRONYMES

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

BTP : Bâtiment et travaux publics

CCES : Commission de Consultation d'Élaboration et de Suivi

CCYN : Communauté de Communes Yonne Nord

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CITEO : Entreprise en charge du recyclage des emballages ménagers et papiers graphiques

OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) : Déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public, en dehors des apports en déchèterie

OMR (Ordures Ménagères Résiduelle) : Part de déchets qui reste après les collectes sélectives

DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

DDS (Déchets Diffus Spécifiques) : Déchets ménagers de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement : solvants, peintures, détergents, pesticides, acides...

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : Déchets des ménages et des économiques pris en charge par le service public

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

PAM : Petits Appareils Electroménagers

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PRPGD : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

DÉFINITIONS

COLLECTE : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou en installation de stockage des déchets.

COLLECTE SELECTIVE : Collecte de déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (tri sélectif, déchets verts, encombrants...)

CORPS CREUX : Famille de déchets ménagers recyclables constituée d'emballages en plastique, acier, aluminium et de briques alimentaires

CORPS PLATS : Famille de déchets ménagers recyclable constituée des journaux, magazines, papiers, cartons (déchets fibreux)

DÉCHETS MÉNAGERS : Ordures ménagères produites par les ménages

ENCOMBRANTS : Déchets volumineux ne pouvant pas entrer dans un coffre de voiture.

TRI SELECTIF : Comprend l'ensemble des emballages ménagers recyclables : corps creux (emballages en plastique et en métal) et corps plats (fibreux)

